

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

du 4 juillet 2024

Présents : **Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHANOURDIE Patrick, CHARBONNEL Daniel, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel,, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, FILLATRE François, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MANIERE Christian, MAS Bernard, MORENA Jean-Philippe, MOULIN Jean-Marie, POUCHOU Yves, POUMIER Jean-François, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du Jour :

Partie 1

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la dernière séance
3. ADMINISTRATION GENERALE - RH
 - a. Remplacement du Charge d'Affaires ER/Télécom
 - b. Ouverture de Poste suite à concours - DELIBERATION
 - c. Journée de Solidarité - DELIBERATION
 - d. Remboursement des frais de déplacement - DELIBERATION
 - e. Accroissement temporaire d'activité (Emploi Saisonnier) - DELIBERATION
 - f. Statuts FDEE19
4. COMMUNICATION
 - a. Présentation nouveau site Internet
 - b. Jury de concours d'affiche
5. FINANCES
 - a. Décisions Modificatives BA SIE BRIVE, SIE LARCHE, SIE MERCOEUR, SIE ST PRIVAT, SIE SEILHAC
6. ECLAIRAGE PUBLIC
 - a. Transfert de compétence (annulation) - DELIBERATION
 - b. Convention de partenariat avec le programme Lum'Act de la FNCCR
 - c. Information Fond Vert
7. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION
 - a. Convention Article 8 (2024-2025)
8. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
9. QUESTIONS DIVERSES

Partie 2

Présentation des Comptes Rendus d'Activités de Concession ENEDIS - EDF

Partie 3

ECLAIRAGE PUBLIC : avancée du programme Eclairons Demain

INTRODUCTION

Monsieur DUMOND procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint. Il cède ensuite la parole aux intervenants.

M. Philippe GONZALEZ, maire de Lubersac, souhaite la bienvenue aux participants. Il est très heureux d'accueillir l'assemblée générale annuelle de la Fédération dans le centre culturel communautaire de Lubersac. Tous les élus corréziens connaissent l'importance de la FDEE19 pour la réalisation et le financement des extensions et des renforcements des réseaux d'électrification, en particulier cette année, avec l'opération ECLAIRONS DEMAIN, en partenariat avec le Département, qui va permettre le renouvellement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED et va générer des économies d'énergie et par corolaire direct une préservation des budgets communaux déjà très contraints.

Il remercie l'assemblée pour sa présence et lui souhaite une belle séance de travail et une belle journée à Lubersac malgré une météo instable.

Monsieur DUMOND remercie Monsieur le Maire de Lubersac.

Il remercie tous les participants d'avoir répondu à son invitation. Il remercie Monsieur le Maire de Lubersac pour son accueil dans sa commune dynamique et d'avoir mis cette installation à la disposition de la FDEE19. Il remercie Monsieur MOULIN qui a grandement contribué à l'organisation de cette journée. Il remercie Madame DUPUY qui assure l'intérim à la Pairie Départementale suite au départ en retraite de Monsieur AMAT, accompagnée de Monsieur GRANET, son adjoint. Il excuse Monsieur COSTE, président du Conseil Départemental représenté par Monsieur COMBY, Conseiller Départemental du canton d'Uzerche, qui conclura la réunion.

La réunion se déroule en 2 parties : la première pour débattre et délibérer sur l'ordre du jour de la Fédération et la seconde partie accueillera Monsieur VAUR, directeur territorial d'ENEDIS pour la Corrèze et Monsieur BERGEAL, directeur du développement territorial d'EDF, l'un en tant que concessionnaire pour la partie Réseau et l'autre pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé.

« La semaine dernière, nous étions présents au 39ème Congrès de la FNCCR qui s'est déroulé à Besançon. Quelques points évoqués par différents intervenants nous intéressent particulièrement.

A partir du 1^{er} janvier 2025, le TRV (Tarif Réglementé de vente) est appliqué jusqu'à une puissance souscrite de 250 KVA contre 36 KVA auparavant. Pour les entreprises et les collectivités de moins de 10 salariés et d'un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros, annonçait Monsieur REMONT, PDG du Groupe EDF

Madame LAIGNEAU, présidente du Directoire d'ENEDIS, n'a pas évoqué l'article 8 ter concernant l'effacement au niveau national.

L'intervention de Madame Emmanuelle WARGON, présidente de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a été très intéressante : au 31 décembre, fin de l'ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique), l'achat de l'énergie par les fournisseurs se fera au prix du marché de gros.

Une question très importante a été évoquée : des études sont en cours pour déplacer les heures creuses dans la journée pour ne pas avoir des prix d'énergie négatifs à certaines périodes de la journée. C'est une opération très délicate.

Les prix du TRV, après une hausse conséquente, pourraient baisser car ils sont calculés en fonction du prix de l'énergie des 2 années précédentes. Le prix de l'énergie des années 2022 et 2023 était très élevé ce qui a conduit à une hausse du prix en 2024. Celui de 2025 devrait tenir compte du prix de l'énergie des années 2023 et 2024, beaucoup plus abordable. Il y a donc eu une discussion concernant les années de référence : certains voudraient rallonger la plage de 2 ans tandis que d'autres voudraient la raccourcir.

La société RTE (Réseau de Transport d'Electricité), depuis le début de l'année, était exportateur d'énergie tous les jours. Le prix du MégaWatt/heure serait de 60 € ce qui reste raisonnable, le prix de l'ARENH étant actuellement de 45 € ».

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : subvention FSL (Fonds de Solidarité Logement) à l'association AFADIL et de retirer la délibération pour la convention de partenariat avec le programme LUM ACTE de la FNCCR puisqu'elle a déjà été débattue lors du précédent Comité Syndical.

L'ajout et le retrait sont validés par l'assemblée à l'unanimité.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves FLEURY est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le compte-rendu du Comité syndical du 4 avril 2024. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans observation, il proclame que le compte-rendu de la séance du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour.

2) ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

a) Remplacement du Chargé d'Affaires ER/Télécom

Monsieur DUMOND rappelle que Monsieur Lucas MALBERNARD, chargé d'affaires ER, a donné sa démission par courrier le 7 mai. Il a respecté un mois de préavis et a quitté la Fédération le vendredi 7 juin car il a été recruté par ENEDIS.

Une offre d'emploi a été diffusée sur le site internet emploi-territorial ainsi qu'auprès de France Travail, de la FNBTP et de la FNCCR ; 4 candidats ont alors postulé et ont été reçus en entretien le 24 juin 2024 avec Monsieur RATEAU et Monsieur LANOIR. Le premier candidat s'est désisté et nous avons contacté le suivant qui s'est désisté à son tour. En conséquence, la Fédération va prolonger l'offre d'emploi jusqu'à la fin du mois d'août.

En attendant le recrutement, les missions de Monsieur MALBERNARD ont été réparties comme suit :

Maîtrise d'Œuvre ER, EP, Télécom SIE Beynat et Beaulieu

Gestion des affaires avec Enedis

Contrôle de concession

Suivi des PAC Enedis

Suivi de notre prestataire en charge du Contrôle Technique des Ouvrages

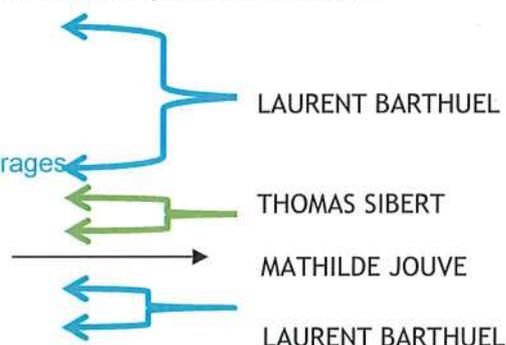
En charge des mesures abonnés si défaut de fourniture

Chargé d'affaire des EP solaire

Chargé de la gestion des sinistres EP

Gestion des affaires avec les opérateurs de télécommunication

Administrateur de notre Logiciel d'Affaires



Monsieur DUMOND précise qu'il y a de nombreux certificats d'urbanisme sur les SIE BEYNAT et de BEAULIEU car il y a un PLUI.

b) Ouverture d'un poste de rédacteur

Monsieur DUMOND informe l'assemblée que Madame Maryline JAUCENT a été proposée par le Président du Centre de gestion pour déposer un dossier de promotion interne afin d'accéder au grade de rédacteur territorial (catégorie B).

Ce dossier a été complété et transmis au Centre de Gestion le 7 juin dernier.

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion adoptées par la FDEE19 selon lesquelles les agents promus dans un nouveau grade sont nommés dans ce même grade, Monsieur le Président propose de créer un poste de rédacteur territorial.

Approuvée à l'unanimité

c) Journée de solidarité

Monsieur DUMOND propose d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes atteintes d'un handicap en application de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 et la circulaire du 7 mai 2008.

Le choix consiste à la suppression d'un jour de RTT pour les agents titulaires et non titulaires.

Le projet de règlement intérieur indique que le jour retenu est le lundi de Pentecôte de chaque année.

La Fédération a saisi le Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui s'est réuni le 25 juin et a émis un avis favorable.

Monsieur le Président soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

d) Remboursement des frais de déplacements

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée d'annuler et de remplacer la délibération 2023-85 du 7 décembre 2023 afin d'y apporter plus de précisions.

Le Comité doit délibérer sur les modalités de remboursement des frais de déplacement dans plusieurs configurations afin d'éviter tout litige d'interprétation.

- Frais d'hébergement réellement engagés pour les déplacements hors du département, non limitrophes, dans la limite de 140€ pour les formations (hors CNFPT) et les concours
- Frais de transport :
 - Via le train sur la base d'un billet 2ème classe après autorisation de l'autorité territoriale
 - Via son véhicule personnel sur la base d'indemnités km, taux définis par arrêté ministériel, dès lors que l'intérêt du service le justifie et après autorisation de l'autorité territoriale
 - Si véhicule du syndicat, pas d'indemnisation.
- Frais de péage, parking et de transport en commun suivant justificatifs
- Frais de taxi sur de courtes distances, intramuros de la ville de destination
- Frais de déplacement pour participer aux épreuves d'un concours ou examen pro limité à un aller-retour par an et d'une seule présentation par année civile
- Frais de déplacement pour participation aux préparations d'un concours ou d'un examen pro (compris test et remise à niveau)

Pour ces deux derniers points, la Commission ad 'hoc propose de prendre en charge les Frais de Déplacement soit :

- une nuitée dans un établissement proche du lieu de concours
- les frais de route, aller/retour, conformément à la directive, si utilisation de son véhicule personnel.

Pour les personnels souhaitant être accompagnés d'un parent (conduite), une demande sera établie auprès de l'autorité territoriale.

Monsieur le Président soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

e) Accroissement temporaire d'activité (emploi saisonnier)

Monsieur DUMOND propose d'embaucher une étudiante sur un emploi saisonnier (durée 3 semaines) du 8 au 26 juillet 2024 dans le service urbanisme et cartographie afin de traiter les conventions de passage.

Pour ce faire, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un emploi permanent, il faut prendre une délibération pour un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur DUMOND soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

f) Statuts FDEE19

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a adopté une délibération le 7 décembre 2023 afin de valider le principe de modification des statuts de la FDEE19 afin d'y inclure de nouvelles compétences en matière de transition énergétique et écologique par des actions de planification, d'efficacité énergétique ainsi que des actions pour promouvoir et produire des énergies renouvelables.

Une deuxième délibération a été prise le 8 février 2024 pour approuver le projet de statuts modifiés et autoriser le Président à entamer la procédure auprès des communes membres pour adopter les nouveaux statuts de la FDEE19 par délibération.

Par arrêté du 17 juin 2024, le Préfet a validé la modification des statuts de la FDEE19.

Pour la compétence SIG (Système d'Information Géographique), 169 communes membres sur 206 ont délibéré favorablement.

Monsieur BARTHUEL se tient à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent consulter la liste des communes qui ont délibéré.

g) Subvention AFADIL 2024

Monsieur le Président rappelle que l'AFADIL est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui regroupe, entre autres, le Conseil Départemental, les CCAS des grandes villes, plusieurs Communes et Communautés de Communes, EDF et GDF, etc ...

Monsieur le Président indique que les précédents budgets prévoyaient le versement d'une somme annuelle de 2 000 € pour contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Il propose de reconduire le versement d'une subvention de 2000 € pour l'année 2024.

Approuvée à l'unanimité.

4) COMMUNICATION

a) Présentation nouveau site internet

Monsieur BARTHUEL présente à l'écran le nouveau site internet avec la page d'accueil et les liens qui permettront aux communes d'avoir un espace membre avec identifiant et mot de passe avec tous les documents et informations nécessaires (GAE, ordre de service...). Il y aura aussi un lien pour aller sur la cartographie (SIG).

Des documents seront téléchargeables. Un agenda avec l'actualité et les compétences seront présentés.

Un compteur dynamique est en 1^{ère} page de toutes les compétences. Le prestataire retenu pour cette nouvelle version du site internet de la Fédération est Centre France.

Dès la semaine prochaine, le nouveau site internet sera en ligne. C'est un site que Camille CHIFFRAY, assistante en communication, fera vivre en alimentant les rubriques d'actualités et d'informations.

Toutes les suggestions sont les bienvenues.

b) Jury de concours affiche

Monsieur DUMOND rappelle la Fédération a organisé un concours d'affiches pour les élèves de CM1 et CM2 depuis 2 ans.

Cette année, 4 écoles ont participé au concours d'affiches 2024, il s'agit des écoles des communes de Tulle, Allasac, Orliac de Bar et Lagraulière.

La commission a évalué les propositions et a désigné l'école de Lagraulière comme lauréate du concours.

Chaque élève a reçu un prix et l'école lauréate a visité, le vendredi 21 juin, la Maison de l'Energie au SEHV (Syndicat d'Energie de Haute-Vienne) à Limoges, visite ludique le matin et expérience sur l'électricité l'après-midi avec un pique-nique à la mi-journée organisé et financé aussi par la Fédération.

5) FINANCES

Monsieur DUMOND indique que les crédits ouverts à l'exercice 2024 dans certains budgets annexes sont insuffisants. Il propose les décisions modificatives suivantes :

BUDGET ANNEXE	compte	Motif	MONTANT
SIE AYEN	6811	Amortissement	303,00
SIE BRIVE	001	Solde exécution	19 200,00
SIE HTE VEZERE	6811	Amortissement	300,00
SIE LARCHE	002	Solde exécution	1,99
SIE MERCOEUR	002	Solde exécution	120,00
SIE SEILHAC	6811	Amortissement	1,85
SIE SAINT PRIVAT	673	Annulation titre exercice antérieur	700,00

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité

6) ECLAIRAGE PUBLIC

a) Transfert de compétence (annulation)

Monsieur DUMOND informe que le service du contrôle de légalité de la Préfecture a demandé l'annulation de la délibération prise pour la commune de Larche. En effet, il n'est pas prévu dans les statuts de la FDEE19 de

procédure de retrait ou de gel de compétence ; Seul le règlement intérieur de la compétence le stipule mais cela ne suffit pas règlementairement et juridiquement.

De ce fait, il faut présenter une délibération d'annulation.

Par contre, un courrier modifiant les règles et modalités de prise en charge des prestations liées à la compétence peut légitimement être rédigé par le Président.

De ce fait, il sera indiqué dans ce courrier :

- Les investissements réalisés pour le compte de la commune de Larche dans le cadre de la compétence seront 100% à la charge de la collectivité,
- Et ce jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal,
- Les travaux réalisés en propre par la collectivité ne seront, en aucun cas, pris en compte dans la future compétence « maintenance et exploitation » si les matériels ne sont pas conformes aux prescriptions techniques de la FDEE 19.

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée de délibérer pour annuler la délibération 2024-19 du 4 avril 2024 et de l'autoriser à adresser ce courrier à la commune de LARCHE, avec les mentions précitées.

Approuvées à l'unanimité

b) Information Fonds Vert

Monsieur DUMOND indique qu'un dossier pour obtenir du Fonds Vert avait été déposé en 2024 pour avoir des aides au niveau de l'éclairage public mais n'a pas reçu une suite favorable.

Monsieur BARTHUEL rappelle que l'opération ECLAIRONS DEMAIN consiste à la rénovation de l'éclairage public et qu'elle n'a pas bénéficié de Fonds Vert. C'est une opération de changement complet des luminaires.

Il a fallu agir vite et c'était aussi une demande du Président du Conseil Départemental pour qu'on puisse vraiment travailler sur l'économie d'énergie des communes.

Pour ce qui est du Fonds Vert, Monsieur BARTHUEL compare la situation de la FDEE19 avec celle du Syndicat d'énergie des Charentes Maritimes qui a porté un projet de changement des sources lumineuses de l'ensemble de son parc d'éclairage public sans toucher aux luminaires et a obtenu 1,1 million d'euros de Fonds Verts. Dans 7 ans, il changera les luminaires de l'ensemble du parc.

Force est de constater que la logique de la FDEE19 de changer les luminaires avant de changer les sources n'a pas été retenue par le Fonds Vert. En conclusion, les bons élèves ne sont pas toujours récompensés.

Monsieur BARTHUEL précise que l'opération ECLAIRONS DEMAIN n'a pas concerné les luminaires qui n'étaient pas vétustes. De ce fait, les sources lumineuses n'ont pas été changées.

C'est pour cette raison qu'une opération de changement des sources lumineuses ou « relamping » est envisagée et qu'elle fera l'objet d'une demande de Fonds Vert pour 2025.

Il s'agira de lancer un marché de fournitures de sources lumineuses que portera la Fédération.

Si l'assemblée approuve ce projet, le marché sera lancé en septembre/octobre pour pouvoir commencer et finir les travaux en 2025. Un nouveau dossier Fonds Vert sera déposé pour obtenir une aide en 2025.

Monsieur DUMOND précise qu'une délibération à ce sujet a été prise le 8 février dernier.

7) ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

a) Convention article 8 (2024-2025)

Monsieur DUMOND rappelle que la Fédération a engagé de grandes discussions avec ENEDIS concernant l'article 8. Il rappelle qu'à l'origine, selon ENEDIS, l'article 8 devait être consacré à la dissimulation tandis qu'il est maintenant consacré à la sécurisation c'est-à-dire à la suppression des fils nus. Il précise qu'il n'y a quasiment plus de fils nus sur le territoire de la Fédération, bien au-delà des 40 % visés.

En conséquence, le montant de l'article 8 est de 300 000 €.

8) TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE DURABLE

Monsieur DUMOND indique que la FDEE19 a présenté un dossier aux Victoires de l'investissement local en Corrèze. Le jury a attribué le trophée « Transition énergétique et numérique » pour le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur 45 communes. Le trophée sera remis en fin d'année 2024.

C'est une reconnaissance pour la Fédération.

9) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FDEE19

Monsieur DUMOND laisse la parole à Monsieur BARTHUEL, directeur de la Fédération, pour présenter le rapport d'activités 2023 de la FDEE19 (voir ANNEXE 1).

Il précise qu'il s'agit bien de l'année 2023. Après une présentation avec les cartes, il rappelle les réunions qui ont ponctué l'année 2023, l'administration générale avec les effectifs par filière et par genre, les finances avec les principales recettes. Tout d'abord, les recettes de fonctionnement : la TICFE, la redevance de concession, la PCT et la participation des communes et d'investissement. Il précise que la TICFE est versée par l'Etat et remplace la taxe communale (TCCFE) et est répartie dans les budgets annexes des secteurs d'énergie selon une clé de répartition votée en Comité Syndical. Et ensuite les recettes d'investissement : la dotation FACE et l'article 8.

Le FACE est le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification ; il est géré par Bercy abondé par le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) qui est affecté aux programmes de travaux : extension, renforcement, sécurisation et enfouissement. Il y a obligation de consommer ces crédits dans les 3 ans.

Il présente les graphiques des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes selon les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Prêt pour l'opération ECLAIRONS DEMAIN modifie le compte administratif par rapport aux années précédentes.

Il reprend les chiffres du patrimoine des Réseaux de Distribution Electrique ainsi que les missions : extension, renforcement, sécurisation et dissimulation avec les prises en charge correspondantes.

La FNCCR a demandé une revalorisation du FACE car il ne l'a jamais été depuis sa création en 2006.

Il présente les chiffres en détail, il y a moins d'extensions mais il y a autant de dépenses, le coût de chaque extension étant supérieur. Il a été fait beaucoup de rénovation d'éclairage public.

Il explique ensuite que le critère B est en hausse, la continuité de fourniture est dégradée avec un taux de 4,95 %, soit légèrement inférieur au seuil de 5 % imposé par le décret. En 2020, lorsqu'il dépassait les 5 % puisqu'il était alors de 5,82 %, ENEDIS a dû prévoir des investissements complémentaires pour gérer la qualité de l'alimentation et pour rabaisser ce taux au-dessous du seuil de 5%. Le critère est concomitant à la qualité de l'alimentation.

Le travail des secteurs d'énergie en matière de clients mal alimentés, dont le nombre a considérablement baissé depuis 2020, apparaît clairement sur le graphique.

Il ajoute qu'il faut signaler à la FDEE19 les chutes de tension afin de pouvoir réagir et engager des travaux.

Pour ce qui est de l'éclairage public, il rappelle les travaux en cours et à venir : la rénovation de 600 armoires de commande, le projet ECLAIRONS DEMAIN et le changement des sources lumineuses à décharge : l'efficacité énergétique, l'efficacité écologique, la sobriété et le développement durable.

Grâce à tous les travaux de la FDEE19, l'équipement en sources LED passe de 18 % en 2022 à 77% en 2026 sur son territoire.

Pour finir, il présente la nouvelle plateforme du SIG (Système d'Information Géographique) qui va évoluer vers une cartographie avec tous les acteurs publics sur le même support.

TRANSITION ENERGETIQUE : le déploiement des IRVE inscrit dans le schéma directeur est quasiment terminé avec 69 bornes installées. Plusieurs organismes participent financièrement à l'installation des bornes : Le Conseil Départemental, Advenir et le FACE.

Il y a plus de dépenses que de recettes car il y a un décalage entre le paiement des factures d'installation des bornes et les subventions perçues. Le but est de ne pas perdre d'argent dans cette opération.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE (GAE) : géré par Sébastien CAIX, il génère 10 000 000 € de factures d'énergie au niveau de la Fédération, ce sont des marchés de 3 ans. De plus en plus de communes adhèrent au GAE car les prix sont revus sur les marchés de gros chaque année par des prises de position.

L'ARENH va disparaître en 2025 et il n'y a aucune certitude quant au prix de la fourniture d'énergie dans le futur. Les communes font un travail sur les bâtiments pour les économies d'énergie.

Monsieur DUMOND remercie l'ensemble du personnel de la FDEE19 et particulièrement Monsieur BARTHUEL, directeur, pour le travail du personnel de la Fédération. Il présente Monsieur BARBAZANGES qui est en stage d'observation pour 6 semaines à la Fédération dans le cadre des ses études, il est en première année à l'école d'ingénieur de Nancy.

10) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ENEDIS/EDF

Monsieur VAUR salue l'assemblée et présente la synthèse du rapport d'activité d'ENEDIS (voir ANNEXE 2)

Il indique qu'il y a une nouveauté : la création d'un poste source neuf en remplacement d'un ancien poste.

Le nombre des raccordements augmente tout comme le nombre de clients, et une baisse de l'énergie facturée car les utilisateurs ont fait beaucoup d'efforts. Il y a de plus en plus de particuliers qui ont choisi l'autoconsommation.

En 2023, la qualité de la production a été impactée par un événement en particulier, la tempête Domingo, qui n'a pas été considérée comme événement exceptionnel même si certains clients ont été privés d'électricité pendant 6 jours.

Monsieur BARTHUEL demande une cartographie des incidents et dégâts afin que la FDEE19 puisse avoir l'information et bénéficier de ce complément et étudier le fonds du problème. Monsieur VAUR admet qu'elle n'est pas transmise et prend en compte cette demande de transmission de cartographie à la FDEE19.

Il n'y a pas eu d'incidents notoires en 2023 hors tempête, les efforts d'élagages peuvent l'expliquer.

Il y a encore des clients mal alimentés en sous-tension mais aussi, parfois, la tension est parfois trop élevée. Il faudra aussi prendre en compte cette problématique.

La hausse des coupures correspond à la tempête DOMINGO.

Il faut retenir qu'il y a eu de lourds investissements sur la partie raccordement mais aussi sur l'amélioration de la qualité de fourniture.

La satisfaction est importante avec 92 % de clients satisfaits. Tous les efforts sont quotidiennement au maximum.

L'installation des compteurs communicants Linky sur le territoire est de 95 %, bien au-dessus de la moyenne nationale.

Le département de la Corrèze, étant très boisé, ENEDIS doit régulièrement effectuer des travaux d'élagage.

Une expérimentation nationale consiste à utiliser des drones pour visualiser les lignes et déterminer les zones de travaux d'élagage.

Actuellement, il y a 14 postes sources. Il n'est pas prévu de nouveau poste sources prochainement.

Les travaux prennent du retard notamment à cause des retards de livraison du matériel (poste et transformateur). Il évoque le cas d'un chantier sur la commune de Chamboulive, où il y a une rénovation.

Jean-Pierre DAURAT évoque des départs singuliers au poste-source de Lubersac et qu'il y a de la casse et demande si quelque chose est prévu pour ça.

Monsieur Jean-Marie MOULIN intervient pour dire que les coupures programmées par ENEDIS posent des problèmes aux maires. Le chargé d'affaires s'est engagé sur des travaux en novembre-décembre. Il espère que l'engagement sera tenu. Monsieur VAUR dit qu'une réponse sera faite prochainement.

Monsieur Fabrice BERGEAL intervient pour dire qu'il ne peut pas répondre tout de suite car il ne connaît pas tous les travaux en cours en Corrèze mais qu'il va examiner le dossier et qu'une réponse sera faite rapidement. Monsieur Laurent HOSPITAL intervient pour préciser que les incidents sont en général résolus dans la journée.

Monsieur DUMOND rappelle que les relations avec ENEDIS sont bonnes mais il déplore que les travaux de PAC (Plan d'Aléas Climatiques) n'avancent pas, par exemples, Sarran, Saint Augustin et Montaignac. Les élus attendent et s'interrogent. De plus, les délais de raccordements sont longs. Monsieur DUMOND ajoute qu'il a appris que ces raccordements seraient externalisés, il émet des doutes quant au recrutement, à la formation et à l'efficacité des personnes qui seront recrutées. Toutefois, il félicite ENEDIS qui est une entreprise réactive quand il y a des problèmes.

Monsieur Fabrice BERGEAL présente le TRV (Tarif Réglementé de Vente) et ses évolutions. Pour l'instant, le TRV concerne les clients particuliers et les entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'Euros et un besoin en puissance électrique inférieur ou égal à 36 kW.

Première information importante, par la loi du 12 avril, Loi Brun, à partir du 1^{er} janvier 2025, ces clients pourront bénéficier du TRV. Quels que soient les besoins en la puissance électrique demandée, les clients pourront donc bénéficier du TRV. C'est une réforme post crise énergétique.

En général, il y a 2 évolutions tarifaires par an. En 2023, le TRV a été le plus protecteur pour le consommateur.

En 2022, il avait évolué de 4 %. En février 2023, il a évolué de 15 %. En août 2023, il a évolué de 10 %. En 2024, le TRV s'est stabilisé en Hors Taxe mais l'Etat a augmenté les taxes. En résumé, quand le prix Hors Taxe baisse, les taxes augmentent. L'augmentation moyenne du prix TTC est de 9,3 % (113 €/an). Selon l'option choisie (Tempo...), l'évolution peut être différente.

En TTC, le tarif bleu, avec toutes ses composantes, a évolué mais relativement peu.

Pendant la période de crise énergétique, la partie taxe est passée à 12 € (contre 42 € avant). En 2024, cette taxe de l'Etat (TICFE) est passée à 30 €. Le curseur de l'Etat est poussé au maximum.

Il n'est pas possible d'indiquer l'évolution tarifaire mais il est à présager que le prix HT va baisser et que les taxes vont augmenter. Tout dépendra des décisions du nouveau gouvernement.

Les tarifs ont été contenus par le bouclier tarifaire. Pour les clients, ce sont des augmentations importantes à absorber.

Pour finir, il présente les tarifs Tempo (en diapo 16) car il a des avantages à la fois pour EDF, et à la fois pour les clients.

En effet, pour EDF, il permet l'équilibre du réseau entre la consommation et la production. Et aussi, pour le client, car, s'il a la capacité de s'effacer aux moments où c'est cher, voire de décaler certains usages, il fait de réelles économies à hauteur de 150 €.

En 2023, en chiffre, beaucoup de clients sont revenus au TRV.

Les clients ont considérablement réduit leur consommation pour atteindre une certaine sobriété énergétique. Ce qui intéresse le client, c'est le prix. La marge de manœuvre reste la baisse de la consommation. Le kw/h le moins cher est celui que l'on ne consomme pas.

Madame Sandrine BOURNAZAUD salue l'assemblée présente la lutte contre la précarité énergétique.

Elle rappelle qu'EDF ne pratique pas les coupures pour facture impayée mais la réduction (lumière, frigo, rechargement de téléphone portable...). Souvent, cela permet de trouver une solution de paiement.

Elle informe l'assemblée que Fonds de Solidarité Logement (FSL) aide les clients en situation de précarité.

En Corrèze, après le Conseil Départemental, EDF est le seul fournisseur d'énergie à participer au FSL avec une dotation importante. Les travailleurs sociaux, le Département, les communes aident les clients en situation de précarité.

Elle ajoute qu'elle se rend sur le terrain pour animer des ateliers au niveau du chèque énergie, de l'explication de la facture EDF et de la sensibilisation aux éco-gestes, mais aussi au numérique.

Elle intervient au niveau de nombreuses associations corréziennes qui travaillent avec l'appartement pédagogique basé à Brive. EDF a aussi réuni tous les travailleurs sociaux du département pour sensibiliser les bénéficiaires à la maîtrise de l'énergie dans leur foyer.

Monsieur William TRAEN demande si, au niveau national, le nouveau réacteur nucléaire permettra de baisser la facture de la production d'énergie ? Et dans quel horizon, quelle date ?

Monsieur Fabrice BERGEAL explique que le parc va beaucoup mieux. La production actuelle permet même de vendre de l'énergie. En effet, aujourd'hui, l'électricité est exportée dans d'autres pays européens. Il faut même moduler, voire arrêter les réacteurs pour laisser passer les énergies renouvelables. C'est un renversement de situation. Les réacteurs doivent même être arrêter pour ne pas avoir de prix négatifs sur l'électron délivré.

Les premiers électrons seront produits après l'été 2024. Il y aura de nombreux tests post démarrage.

Les prix de marché de gros ont chuté. Le prix du Kw/h qui était de 100 € se situe entre 60 et 80 €. Donc, pour ceux qui doivent acheter de l'électricité, les prix deviennent vraiment satisfaisants et compétitifs. Le tarif réglementé, de la même manière qu'il est très protégé et qu'il évolue moins à la hausse, risque d'évoluer à la baisse moins vite. Pour les entreprises et les collectivités qui adhèrent au groupement d'achat, les prix devraient être intéressants. Il est difficile de dire comment va évoluer le marché de l'énergie. Il y a toujours une corrélation et une formule de calcul qui fait que le prix de l'électricité en Europe dépend du dernier moyen de production qu'on utilise pour couvrir la demande et dans 80 % des cas, c'est une centrale à charbon.

Monsieur Jean-Marie MOULIN prend la parole pour poser une question à Monsieur Fabrice BERGEAL concernant les problèmes de facturation d'EDF. Ce dernier explique qu'EDF a changé de logiciel et que le nombre de points de livraison a considérablement augmenté. En fait, des milliers de clients sont revenus vers le fournisseur EDF. Les nombreuses embauches et la formation du personnel ont pris du temps.

Monsieur DUMOND ajoute que Monsieur CAIX, technicien en charge du groupement d'achat, est disposé à répondre à toutes les questions.

Monsieur BARTHUEL annonce la présentation du programme de rénovation de l'éclairage public ECLAIRONS DEMAIN qui est engagé à 43 % du projet en commandes fournitures et en travaux en date du 20 juin 2024 et donne la parole à Thomas SIBERT, technicien Eclairage Public à la Fédération,

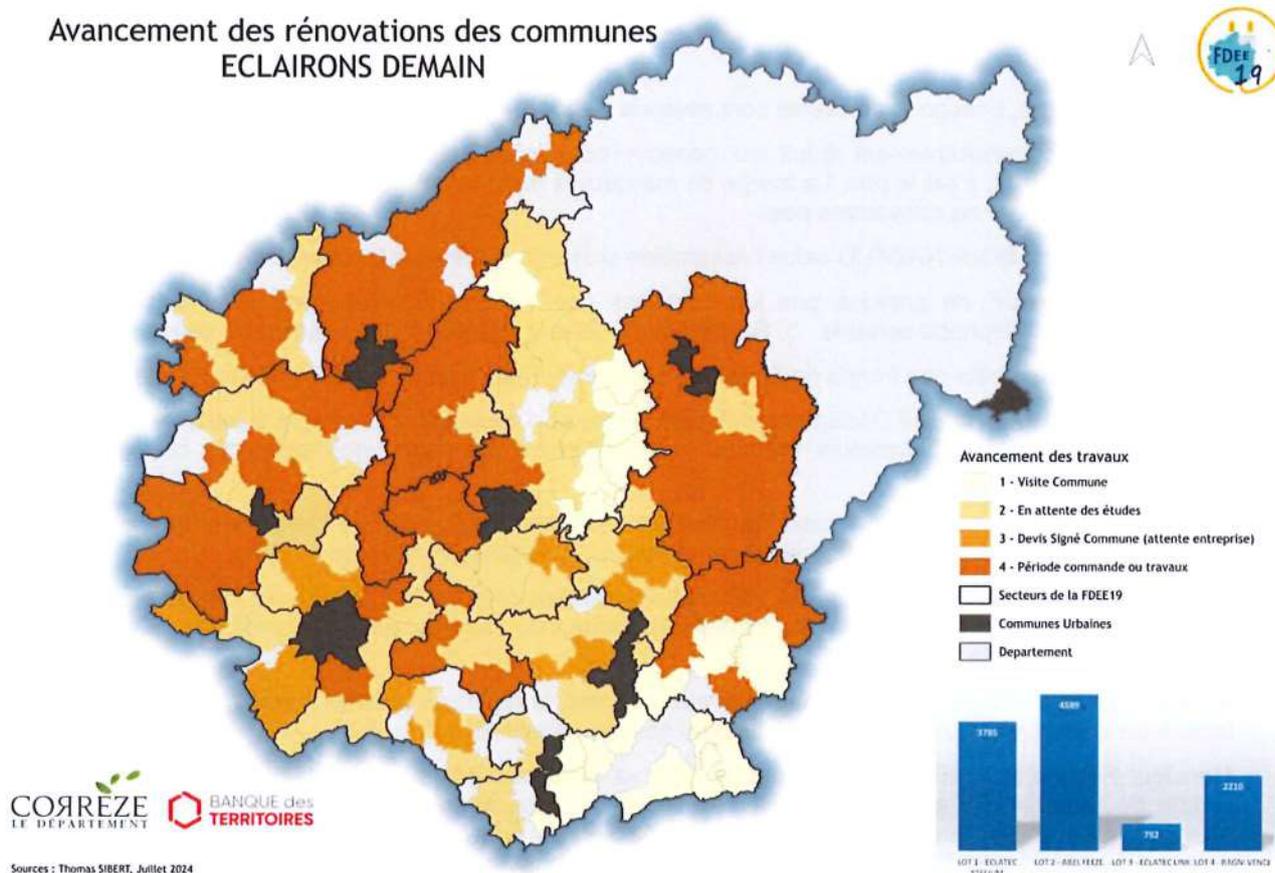
La première étape, qui a duré un an, a consisté à visiter toutes les communes du territoire de la Fédération pour évaluer les besoins spécifiques de chacune d'elles. Cela représente beaucoup de travail et de déplacements. A la suite, il a fallu ensuite faire l'analyse de ces informations.

La deuxième étape : les études de terrains qui ont été effectuées par les entreprises suite à la visite en commune selon le mode opératoire Les devis ont ensuite été réalisés et envoyés à ces dernières.

La troisième étape a été le retour des signatures des devis par les maires, par secteur, qui a, contre toute attente, pris plusieurs mois.

La quatrième étape a été la réception des fournitures par les entreprises et le commencement des travaux.

Au niveau géographique, il présente la carte suivante :



Force est de constater que les travaux ont bien avancé pour certains secteurs.

Monsieur BARTHUEL ajoute que les communes urbaines d'Egletons et d'Argentat ont demandé à intervenir avec le programme Eclairons Demain. Pour Egletons, les études sont faites et les devis sont attendus tandis que la commune d'Argentat n'est pas encore en études. Il rappelle que, pour les communes urbaines, la Fédération n'a pas de compétence mais il y a une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Celle d'Egletons est mise en place tandis que celle d'Argentat sera signée prochainement.

Monsieur Thomas SIBERT présente ensuite les différents fournisseurs selon les équipements commandés. Il précise que le choix des fournisseurs a tenu compte de la demande du Président du Conseil Départemental qui souhaitait que le projet puisse bénéficier à l'emploi local dans le respect des règles de la commande publique.

Monsieur COMBY, conseiller départemental du canton d'Uzerche, remercie la Fédération pour la présentation du programme ECLAIRONS DEMAIN. Il poursuit en rappelant les chiffres de ce programme :

MONTANT HT DE L'OPÉRATION : 8 600 000 €	
FINANCEMENTS :	
FDEE 19	3 700 000 €
Communes rurales	1 970 000 €
Communes urbaines	900 000 €
Conseil départemental	1 300 000 €
Certificats d'Economie d'Energie	730 000 €
15 000 points lumineux impactés	
11 000 luminaires de type « fonctionnel »	
1 500 luminaires de type « résidentiel »	
2 500 luminaires de type « style »	

Il rappelle l'engagement du Conseil Départemental quant à sa démarche d'évolution vers la sobriété énergétique du territoire corrézien. Cette volonté se concrétise par une subvention du Conseil Départemental à la FDEE19 d'un montant de 1 300 000 € pour cette opération ECLAIRONS DEMAIN qui s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Il salue l'investissement et le travail accompli par la Fédération pour cette opération d'envergure. Au niveau communal et en tant que maire de Beyssenac, il a pu constater la qualité et l'efficacité des éclairages Led installés sur sa commune.

Il remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à la concrétisation de ce projet.

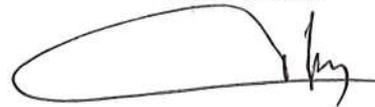
11) QUESTIONS DIVERSES

Sans question, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée et les intervenants pour leur participation et les invite à souhaiter un bon repas au restaurant de l'hippodrome de Pompadour.

Le Président,
Christian DUMOND



Le Secrétaire,
Yves FLEURY





Fédération Départementale
d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Les temps forts 2023	4
Le fonctionnement	5
Les élus	6
Les ressources humaines	7
Les finances	9
Nos missions	11
<i>Electrification Rurale</i>	12
<i>Eclairage Public</i>	14
<i>Système d'Information Géographique</i>	17
<i>Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques</i>	18
<i>Groupement d'Achats d'Energies</i>	23
Communication d'actualités	27

Une Fédération au service du Territoire



Ils nous ont soutenu financièrement en 2023 :



Directeur de publication : Christian DUMOND, Président
Rédaction : Laurent BARTHUEL, Directeur - Camille CHIFFRAY, Chargée de communication
Réalisation : Camille CHIFFRAY, Chargée de communication
Crédits photos : FDEE 19, Pixabay, Freepik, Pexels - Sources : FDEE 19
Impression : Maugein Imprimeurs Tulle - Publication : juin 2024 -

LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2023, malgré un contexte marqué par la flambée des prix de l'énergie, l'activité de la Fédération a été particulièrement dense comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous présenter.

Nous avons souhaité renforcer nos actions et accompagner nos membres dans le domaine de la transition énergétique.

Deux axes forts concernent l'éclairage public : la réfection des armoires de commande avec le soutien financier du FACE, grâce à un sous programme lié aux économies d'énergie et la rénovation de près de 15 000 points lumineux à travers notre démarche « Eclairons Demain ». Cette opération s'inscrit parfaitement dans la réduction des consommations d'électricité et de la biodiversité nocturne, mais également du ciel étoilé. Je regrette que cette opération n'ait pas été retenue au niveau du Fonds Vert initié par l'Etat. Seul le Conseil Départemental, et je l'en remercie, nous a accompagné financièrement dans notre démarche.

Dans ce contexte énergétique en pleine mutation, nous avons continué à déployer les infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du schéma directeur élaboré dans le département dont nous étions porteurs aux côtés d'autres acteurs publics et associations.

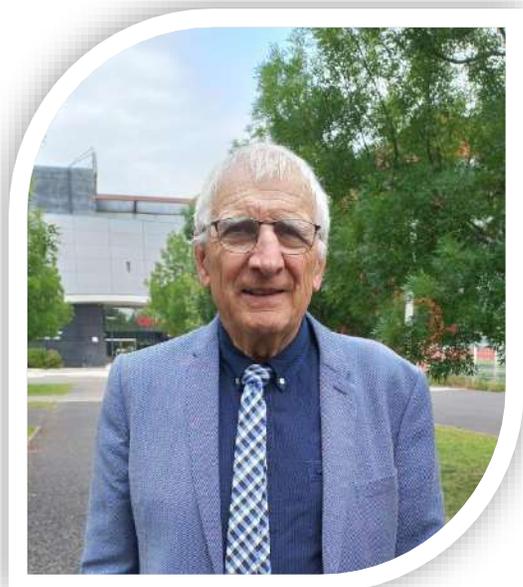
Au travers du groupement d'achats d'énergies dont nous sommes membre-pilote, 2023 nous a permis de sécuriser, par des achats dynamiques, les prix du KW pour les années 2024 et 2025, avec des montants déjà inférieurs à ceux du tarif réglementé de vente en particulier pour l'éclairage public.

En matière d'électrification rurale, la Fédération a maintenu son niveau d'investissement avec un volume de travaux atteignant 7 millions d'Euros. Cette compétence constitue toujours une de nos activités majeures, partant du principe qu'il n'y aura pas de transition écologique possible sans un réseau de distribution d'énergie de qualité.

Nous avons également profité de cette année pour agrandir et améliorer la qualité de nos locaux. Chaque agent disposant maintenant d'un bureau individuel.

Comme vous pouvez le remarquer, notre activité a été importante et n'aurait pu aboutir sans le soutien et la confiance de nos communes adhérentes, des membres du bureau et du comité syndical que je tiens à remercier.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel pour son dynamisme et ses compétences mises au service de notre territoire.



Christian DUMOND,
Président de la FDEE 19



LES TEMPS FORTS 2023

MEYSSAC La Montagne - 13/04/2023

Électrification : sécurisation et rénovation

Dans la salle de la communauté de communes à Meyssac, s'est tenue la commission du secteur Energie, sous la présidence de Ali Yacine, devant les délégués des treize communes.



COMMISSION. Des projets en débat sur le secteur Energie.

Pour l'électrification rurale (ER), il a été acté pour 2023 la sécurisation des fils nus à Collonges-la-Rouge (Puy Bousquet) ainsi que la dissimulation du Haut bourg à Saint-Bazile-de-Meyssac. Une demande de travaux, en attente de financement pour les programmes de sécuri-

sation et de renforcement est envisagée sur sept affaires pour un montant de 184.500 €. Pour l'éclairage public (EP), il est acté la

sécurisation et rénovation de neuf armoires électriques ; à Collonges-la-Rouge, Branceilles, Saillac et Curemonte.

Un programme de rénovation de l'ensemble des luminaires est lancé par la FDEE 19 sur l'ensemble du territoire pour les communes adhérentes. Les travaux débuteront fin 2023 pour s'étendre jusqu'en 2025.

Transition énergétique. Le secteur participe, avec la collaboration de la FDEE, au développement de bornes de recharges pour véhicules électriques, conformément au schéma directeur de la fédération. Deux bornes sont en cours d'installation à Collonges et à Curemonte.



24 mai 2023
Assises de la Transition Ecologique à Bordeaux



12 juin 2023
Visite de la classe de Forgès, lauréate du Concours Ecologicists



27 juin 2023
Comité Syndical - Présentation CRAC à Egletons



26 et 27 septembre 2023
Carrefour des Collectivités Territoriales à Brive



30 septembre 2023
Salon Moov'e sur la mobilité électrique à Brive



19 octobre 2024
Formation mobilité électrique NAME à Tulle

Énergie - Sensibiliser les élus aux enjeux de la mobilité électrique

TITRE - La mobilité électrique s'intègre progressivement dans le paysage automobile. Afin de sensibiliser et de mieux informer les collectivités, la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie (FDEE) et le Syndicat de la Région de la Haute Corrèze ont organisé une session de formation à destination des élus locaux.



La question des bornes de recharge doit au mieux être discutée. © DR

Stéphane de la Haute Corrèze a été le premier à parler de la mobilité électrique, qui est le secteur de l'automobile. Les collectivités ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la mobilité électrique. Les élus locaux ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la mobilité électrique. Les élus locaux ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la mobilité électrique.

Quelle est la réglementation ? on les sensibilise à la réglementation, qui est le secteur de l'automobile. Les collectivités ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la mobilité électrique. Les élus locaux ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la mobilité électrique.

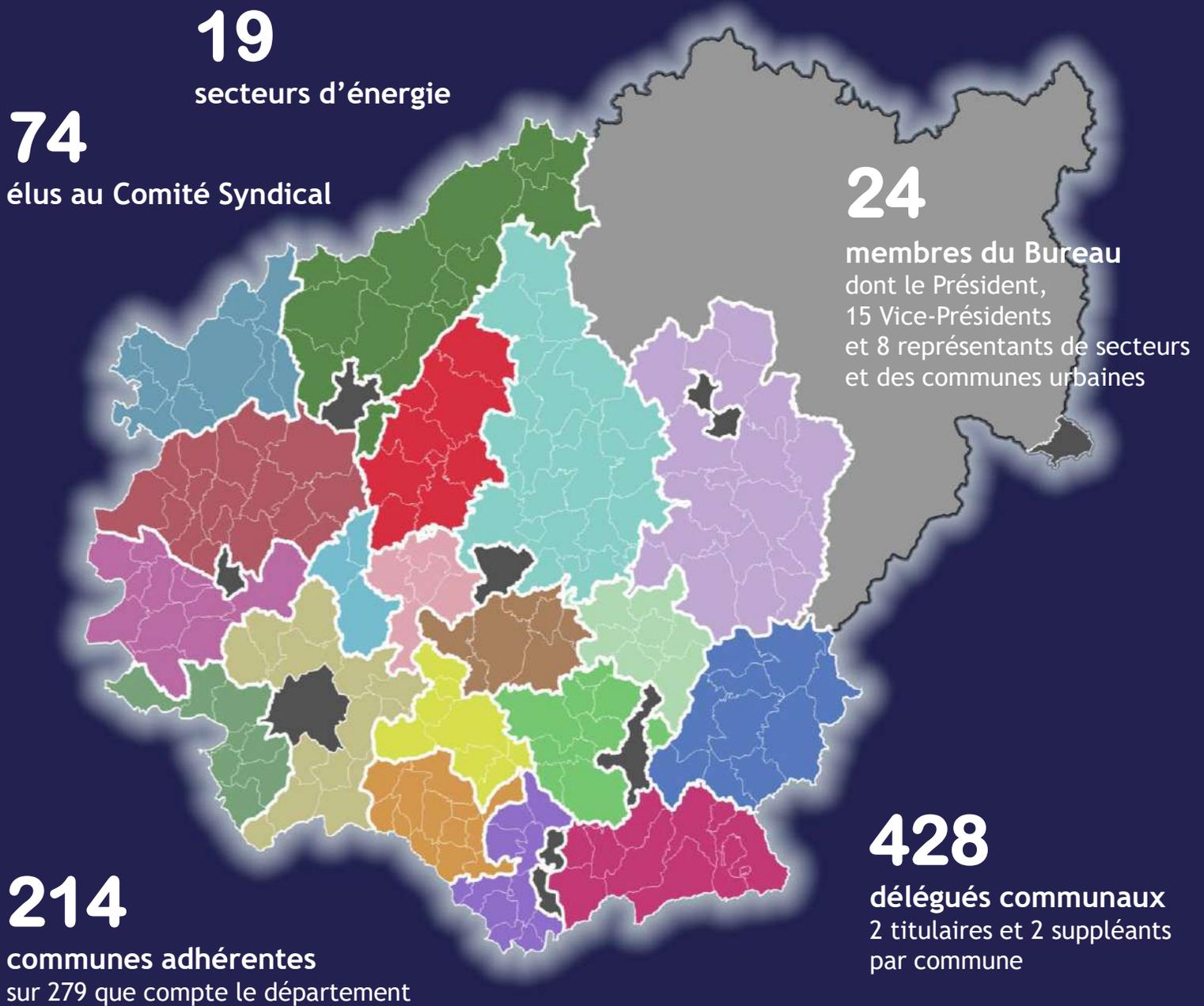
Une borne de recharge à moins de 20 km
La question des bornes de recharge doit au mieux être discutée. © DR

La Vie Corrèzienne - 17/10/2023



24 octobre 2023
Réunion des Présidents et Directeurs entente Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine

LE FONCTIONNEMENT



Les Secteurs Intercommunaux d'Énergie :

- | | | |
|------------|---------------------|------------------------|
| ● Argentat | ● Haute-Vézère | ● Saint-Privat |
| ● Ayen | ● Larche | ● Sainte-Féréole |
| ● Beulieu | ● La Roche-Canillac | ● Seilhac |
| ● Beynat | ● Lubersac | ● Tulle-Nord |
| ● BMT | ● Mercoeur | ● Tulle-Sud |
| ● Brive | ● Meyssac | ● Communes urbaines |
| ● Egletons | ● Orgnac | ● Syndicat de la Diège |

LES ÉLUS

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Christian DUMOND	Président
Laurent DARTHOU	Vice-président en charge de la maîtrise de la demande d'énergie, mobilité durable, transition énergétique
Guy LACHAUD	Vice-président
Jean-Noël LANOIR	Vice-président en charge des travaux d'électrification rurale et du contrôle de concession
Sébastien ROUCHON	Vice-président
Georges SAULLE	Vice-président en charge des finances et répartition des crédits
Marc RATEAU	Vice-président en charge de l'administration générale, fonctionnement, communication
Jean-Marie MOULIN	Vice-président
Emmanuel COMBE	Vice-président
Bernard ROUSSELY	Vice-président
Roger CHASSAGNARD	Vice-président
Ali YACINE	Vice-président
Franck MAGNAUD	Vice-président
Jean TRONCHE	Vice-président
Christian DERACHINOIS	Vice-président
Christian RIGAL	Vice-président
Marie-Claude CARLAT	Membre du bureau
Jean-Marc CHIRIER	Membre du bureau
Henri SOULIER	Membre du bureau
Jean DABERTRAND	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Christian MANIÈRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines, en charge de l'éclairage public
Jean-François BORDAS	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Gérard FAUGÈRES	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
François FILLATRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines

DATE DES RÉUNIONS

Le Comité Syndical :

- Le 26/01 : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Le 23/03 : Présentation du budget
- Le 01/06 : Comité syndical
- Le 27/06 : Présentation des Comptes Rendus d'Activités
- Le 12/10 : Comité syndical
- Le 07/12 : Comité syndical

Le Bureau Syndical :

- Les 17/01, 14/03, 23/05, 03/10, 28/11

Les Commissions :

- Administration générale, Fonctionnement, Communication : les 13/01, 03/04, 05/09
- Eclairage Public : les 31/01, 06/04
- Electrification Rurale : le 14/03
- Finances : le 14/11
- Commission d'Appel d'Offres : les 31/05, 14/06, 10/07, 19/07
- Transition Energétique : le 20/04
- Suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (concession) : 28/11



LES RESSOURCES HUMAINES

LA RÉPARTITION DES AGENTS

La FDEE 19 compte dans ses effectifs 10 agents au siège et 7 agents, à temps non complet, mis à disposition dans les communes ou communautés de communes (secrétaires de secteur d'énergie) :



Moyens humains au siège

6
femmes

4
hommes

7 titulaires
3 contractuels

1 catégorie A
4 catégorie B
5 catégorie C

6
filière
administrative

4
filière
technique

Moyens humains mis à disposition

6 femmes
(1,5 ETP*)

1 homme
(0,3 ETP)

1,6 titulaire ETP
0,2 contractuel
ETP

-

1,8 filière
administrative
ETP

-

Total

7,5 ETP

4,3 ETP

11,8 ETP

-

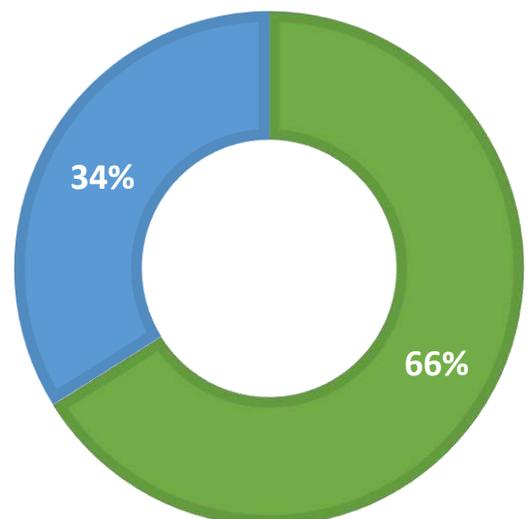
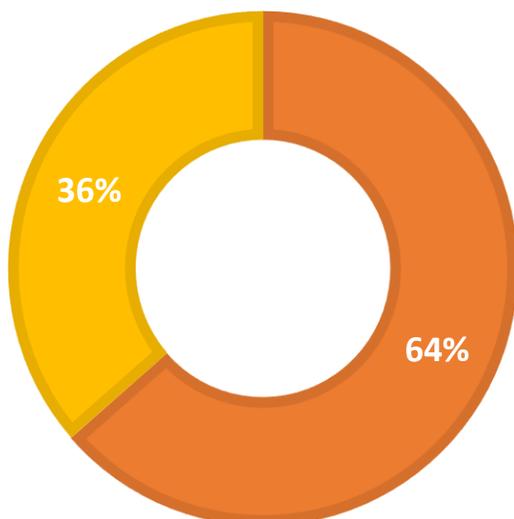
7,8

4

*ETP : Equivalent Temps Plein

■ Femmes ■ Hommes

■ Filière administrative ■ Filière technique



Christian DUMOND
PRESIDENT

Laurent BARTHUEL
DIRECTEUR

05 87 09 05 80 - l.barthuel@fdee19.fr

Accueil
Communication

Camille CHIFFRAY

Chargée d'accueil et de communication
05 55 20 89 51 - c.chiffray@fdee19.fr

RH, Administration et
Finances Générales

Annie FEUGEAS

Gestionnaire administration et finances
générales, Ressources humaines
05 87 09 05 59 - a.feugas@fdee19.fr

Administration et
Finances Techniques

Véronique BIGOURIE

Gestionnaire administration et finances
techniques, Marchés publics,
Administration secteur d'énergie
La Roche-Canillac
05 55 21 36 16 - v.bigourie@fdee19.fr

Maryline JAUCENT

Gestionnaire administration technique,
Gestion des aides extérieures
05 55 21 36 14 - m.jaucent@fdee19.fr

Administration et
Finances Secteurs
d'Énergie

Mathilde JOUVE

Gestionnaire administration et
comptabilité des secteurs d'énergie :
BMT, Haute-Vézère, Larche, Seilhac,
Sainte-Féréole, Saint-Privat, Tulle-
Nord, Tulle-Sud
05 87 09 06 69 - m.jouve@fdee19.fr

Secrétaires des secteurs d'énergie :

Ayen : Karine DELGOULET
Beynat, Beaulieu, Meyssac : Marie-
Françoise VERGNE
Brive : Alain JUGIE
Egletons : Valérie ESCUDERO
Lubersac : Sandrine DUPUY
Orgnac : Céline BOMMÉ

Electrification Rurale

Lucas MALBERNARD

Chargé d'affaires SIE Beynat et Beaulieu
Chargé d'études EP solaire,
Gestionnaire affaires réseau Télécom
05 55 21 36 15 - l.malbernard@fdee19.fr

Eclairage Public
Cartographie

Thomas SIBERT

Référent éclairage public,
Gestionnaire données patrimoniales
05 55 21 36 13 - t.sibert@fdee19.fr

Urbanisme
Administration EP

Laurence RICHARD

Gestionnaire suivi urbanisme,
Administration EP, Administration et
comptabilité secteur d'énergie Argentat
05 55 20 89 51 - l.richard@fdee19.fr

Transition, efficacité
énergétiques,
Mobilité Durable

Sébastien CAIX

Gestionnaire groupement d'achats
d'énergies, Mobilité durable
05 55 20 89 51 - s.caix@fdee19.fr

Une équipe au service
des collectivités
du territoire !

LES FINANCES

UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS À VENIR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

Les Principales Ressources Financières de Fonctionnement et leur montant pour l'année 2023

● La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) **4,76 Millions d'Euros**

Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis la Loi NOME, elle s'appuie sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture. Ce produit constitue une ressource importante pour notre Fédération qu'il convient de suivre avec attention.

Depuis 2023, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE. L'année 2023 est une année exceptionnelle qui régularise les périodicités précédentes de perception (1 trimestre de taxe supplémentaire).

● Les Redevances de Concession **1,38 Millions d'Euros**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'électricité et propriétaire des réseaux, la Fédération perçoit une redevance du concessionnaire Enedis, selon les dispositions du cahier des charges de concession signé en décembre 2021. Cette redevance est fractionnée en deux parties :

- Une partie dite « Fonctionnement » (R1) calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux affectée aux frais de gestion et de contrôle de la concession
- Une partie dite « Investissement » (R2) calculée sur la base des investissements réalisés par la Fédération affectée aux travaux sur les réseaux de distribution

● La Part Couverte par le Tarif (PCT) **0,64 Millions d'Euros**

Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Il s'agit donc, depuis 2010, d'une contribution d'ENEDIS au coût des raccordements lorsqu'ils sont réalisés sans financement du FACE. Le taux de cet apport est de 40 % (appelé coefficient de réfaction) du montant des études et des travaux.

● La Participation des Communes **0,76 Millions d'Euros**

Depuis 1982, en raison de la baisse du taux de la TCCFE, une majorité des syndicats primaires d'électrification ont eu recours aux participations des communes. Pour la plupart, ces recettes ont perduré, elles ont permis de réaliser davantage de travaux et surtout de limiter le recours à l'emprunt. La FDEE 19, en 2012, a décidé de continuer à percevoir cette participation mais a souhaité harmoniser sa règle de calcul sur l'ensemble des secteurs d'électrification.

Actuellement, la contribution moyenne par habitant selon les secteurs d'énergie est de 5,57€.

Les Principales Ressources Financières d'Investissement et leur montant pour l'année 2023

● Les Dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) **2,13 Millions d'Euros**

Créé en 1936, ce fonds, financé par les distributeurs d'électricité en France instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains d'électricité, la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement est inclus dans le TURPE.

Ces aides sont ventilées, chaque année, entre les départements par Bercy, après avis du Conseil du FACE. Elles sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département, liés à la qualité et à la continuité de fourniture d'électricité.

La particularité du Département de la Corrèze réside en la présence de deux AODE destinataires de ces aides, suivant le Décret du FACE, le Président du Département doit arbitrer la répartition de ces aides entre elles.

Ces dotations ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de 3 enveloppes dans la limite d'un plafond annuel :

- Enveloppe FACE AB, utilisée pour une partie aux travaux d'extension et pour une grande partie financière pour des travaux de renforcement des réseaux électriques
- Enveloppe FACE S, utilisée pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (vétusté)
- Enveloppe FACE C, utilisée pour l'enfouissement des réseaux électriques (raison esthétique, ...)

Ces aides permettent, pour chaque dossier, de financer 80 % du montant HT des travaux.

● L'article 8 du Cahier des Charges de Concession **0,30 Millions d'Euros**

Il correspond à la participation annuelle d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le concessionnaire participe à hauteur de 40 % du coût HT au financement des travaux de dissimulation de la Fédération, depuis 2022, une partie de cette subvention est allouée à l'éradication du réseau « fils nus » pour sécurisation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dépenses
25 146 978 €

Fonctionnement
8 024 071 €

Investissement
17 122 907 €

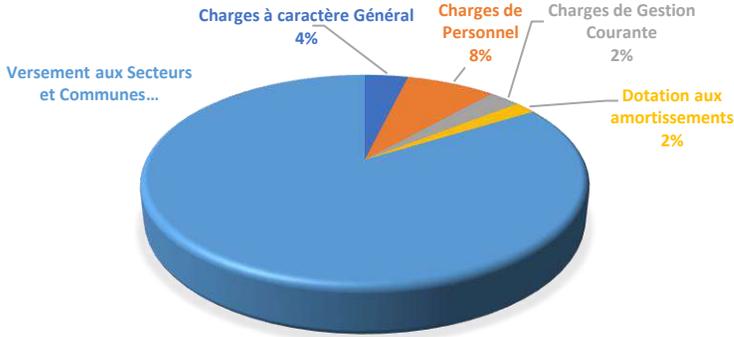
Recettes
34 150 895 €

Fonctionnement
14 048 098 €

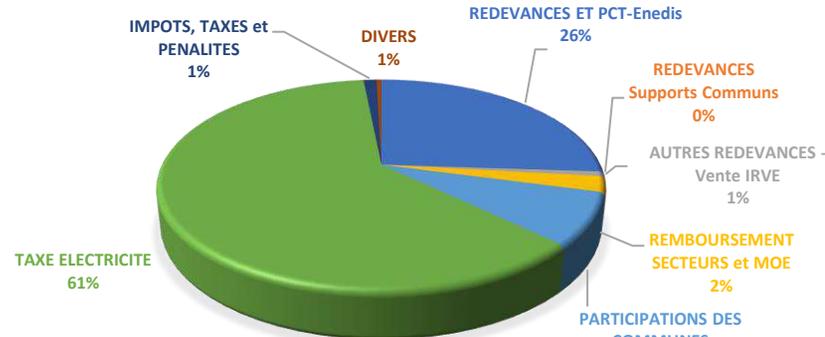
Investissement
20 102 797 €

La hausse des différents montants s'explique par l'inscription des dépenses et recettes liée à la mise en place du projet « Eclairons Demain » (Banque des Territoires et CD19).

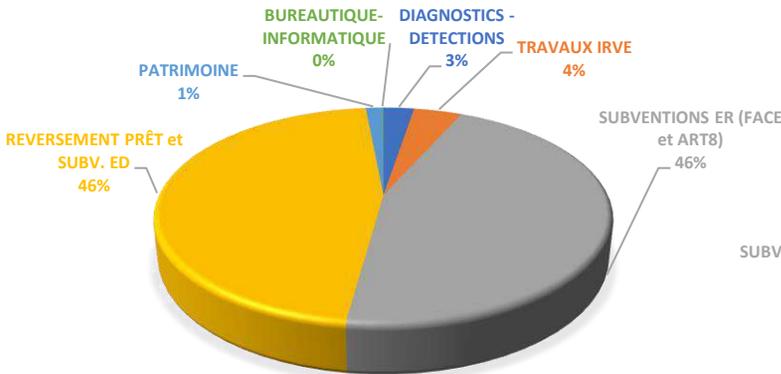
BUDGET PRINCIPAL 2023



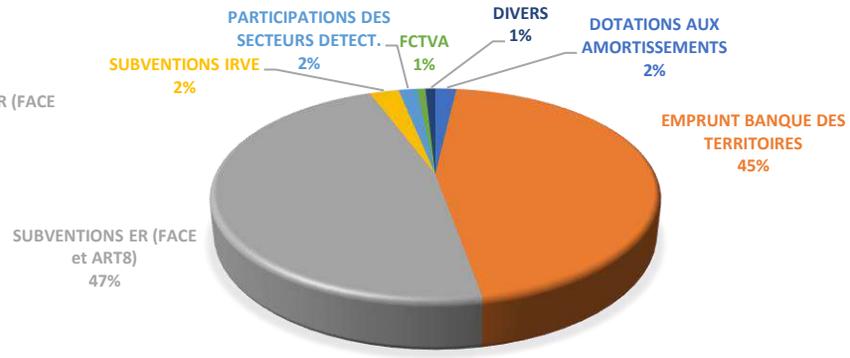
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 7,10M€



RECETTES FONCTIONNEMENT 7,77M€

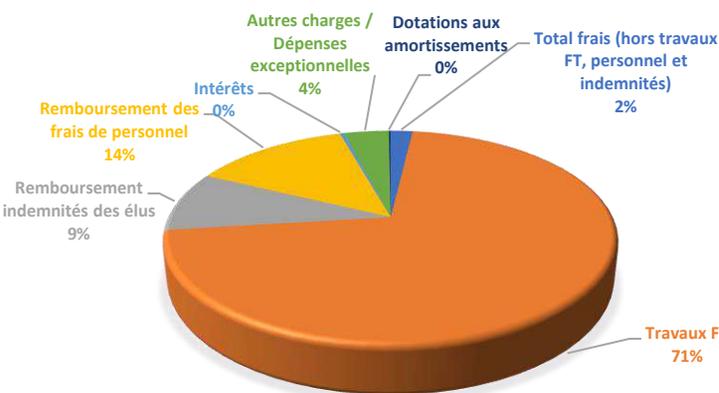


DÉPENSES INVESTISSEMENTS 7,09M€

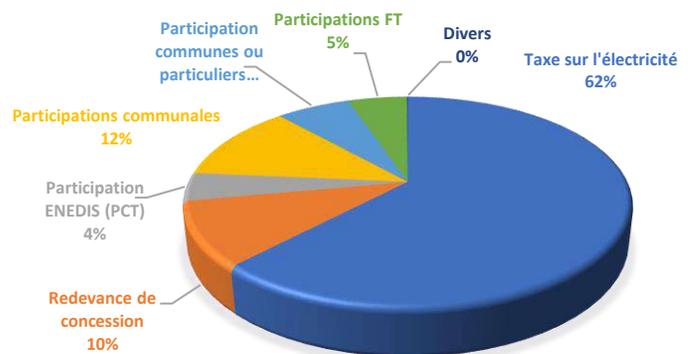


RECETTES INVESTISSEMENT 7,23M€

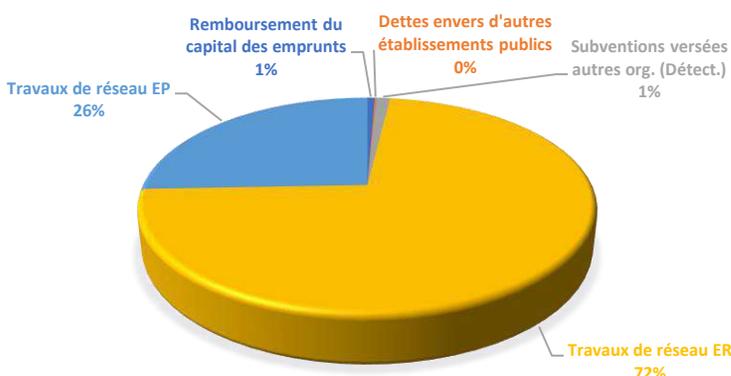
BUDGETS ANNEXES 2023



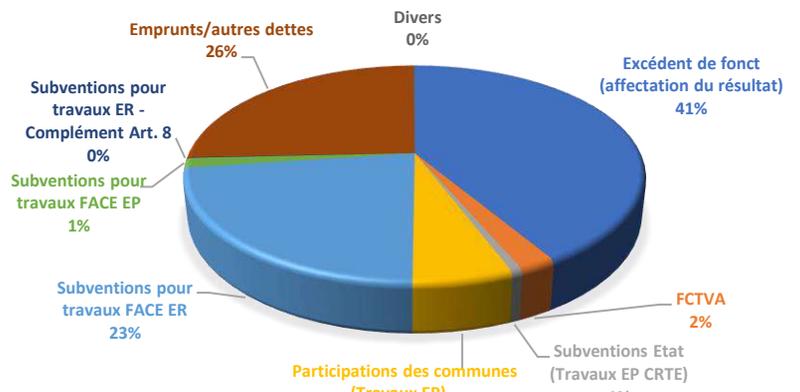
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 0,92M€



RECETTES FONCTIONNEMENT 6,28M€

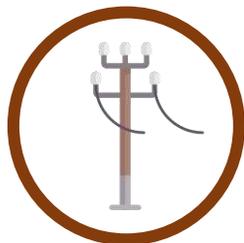


DÉPENSES INVESTISSEMENT 10,04M€



RECETTES INVESTISSEMENT 12,87M€

NOS MISSIONS



Electrification Rurale

La FDEE 19 est propriétaire de l'ensemble du réseau électrique basse et moyenne tension. Elle adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, des renforcements, des dissimulations ou encore des sécurisations.

Il s'agit d'une compétence obligatoire et **214** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Eclairage Public

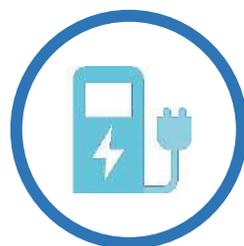
La FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en éclairage public pour ses adhérents.

Il s'agit d'une compétence optionnelle et **200** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Système d'Information Géographique

La FDEE 19 est dotée d'une plateforme de cartographie, le « SIG 19 », qui est utilisée comme base de données pour les différentes installations d'éclairage public et d'électrification rurale comprenant les réseaux et le patrimoine.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

La FDEE 19 exerce la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, sur le domaine public, comprenant la fourniture, la mise en œuvre, l'énergie, l'exploitation et la maintenance. **153** communes ont transféré cette compétence optionnelle à la FDEE 19.



Groupement d'Achats d'Energies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergie comprenant 10 autres syndicats départementaux. Ce groupement permet de mutualiser les divers contrats des collectivités pour les énergies du gaz et de l'électricité afin d'obtenir les meilleurs offres. **149** collectivités corréziennes / établissements publics sont membres de ce groupement d'achat.

Mission annexe : Réseaux de Télécommunication

Sous couvert de l'article L2224-35 du CGCT, et pour certaines opérations d'effacement de réseaux en coordination avec l'électrification rurale, la FDEE 19 réalise des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication (cuivre et fibre).



Electrification Rurale

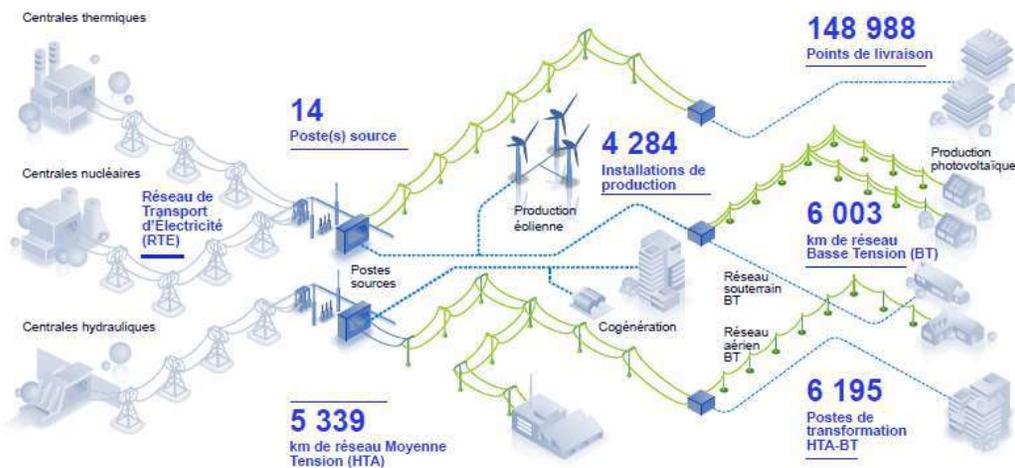


Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité sur son territoire (réseaux moyenne et basse tension), la FDEE 19 est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour les communes adhérentes. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un Contrat de Concession.

PATRIMOINE RÉSEAU

Le réseau public de distribution d'électricité

Source : CRAC 2023 Enedis



Réseau moyenne tension (HTA)
Longueur : 5 339 km (+17km soit +0,32%)
Principalement renouvelé par Enedis

Réseau basse tension (BT)
Longueur : 6 003 km (+17km soit +0,28%)
Principalement créé et renforcé par la FDEE 19

Postes de transformation HTA/BT
6 195 postes, soit en moyenne :
- 24 usagers par poste
- 76m de réseau HTA ou BT par usager

Energie acheminée : 1 201 059 MWh soit une baisse /2022 de 4,6 % - Nombre de clients : 148 988 soit une hausse /2022 de 0,56 %

NOS MISSIONS : Améliorer, Renforcer, Sécuriser ...

Le Maire et/ou le délégué de la FDEE 19 a la capacité de signaler toute difficulté concernant les réseaux électriques de sa commune selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par Enedis et/ou la FDEE 19.

Renforcement

La FDEE 19 investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers. Prise en charge de **100 %** de la majeure partie des affaires.

Sécurisation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains. Prise en charge de **100 %**.

Enfouissement

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (télécommunication, éclairage public, ...) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux. Prise en charge de **100 %** pour les réseaux électriques et **50 %** pour le génie civil des réseaux de télécommunications.

Extension

La FDEE 19 gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, des professionnels ou des collectivités et leurs établissements publics. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant. Prise en charge différente selon les cas.

Afin d'éviter toutes urgences et oublis, il est fortement conseillé aux collectivités ou particuliers de déclarer le plus en amont possible leurs travaux et demande de raccordement via le formulaire présent sur notre site internet : www.fdee19.fr



LES DÉROULÉS D'INTERVENTION : Généralités

- ⚡ Réception de la demande, définition du besoin, réunion de pré-piquetage sur site avec les acteurs concernés (Élus, Bureau d'Etudes, Enedis, Opérateurs Télécom, Syndicat des eaux, ...) afin de définir le tracé et soulever les contraintes possibles, études de l'affaire
- ⚡ Réunion éventuelle de coordination avec les différents concessionnaires
- ⚡ Intégration des plans si coordination
- ⚡ Demande des autorisations (passage, servitudes, ...) et communication de l'article R323-25 aux différents organismes concernés (Enedis, UDAP, Orange, CD19, Gestionnaire de voirie, Syndicat AEP, ...)
- ⚡ Réalisation des travaux
- ⚡ Mise en service en coordination avec Enedis, éventuellement intervention des opérateurs de télécommunication pour dépose de leur propre réseau
- ⚡ Réception des travaux et contrôle de conformité

2023 EN CHIFFRES HT (opérations facturées en cours de réalisation ou soldées)

RENFORCEMENT
110 opérations
1 632 818 €



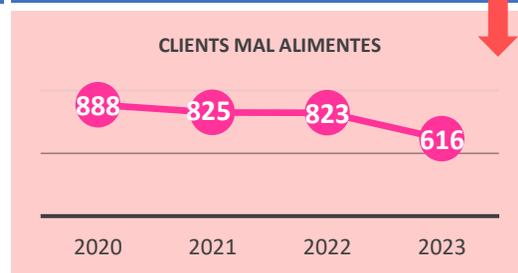
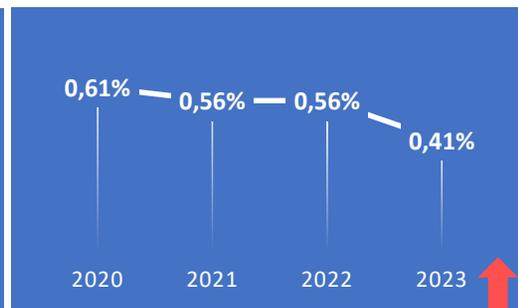
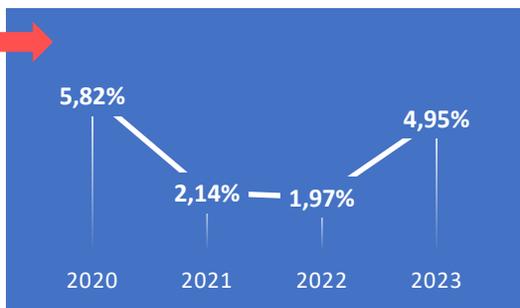
EXTENSION
184 opérations
1 614 341 €

ENFOUISSEMENT
143 opérations
2 990 361 €

SÉCURISATION
72 opérations
709 975 €

CONTRÔLE DE CONCESSION

<p>Temps moyen de coupure</p> 	<p>Critère B : temps moyen d'interruption d'électricité subi par les clients raccordés en BT</p> <p>FDEE 19 en 2023 : 129,5 min Moyenne nationale : 72,9 min</p> <p>NON SATISFAISANT <i>Avec une demande : stabiliser la valeur dans le temps</i></p>	<p>Continuité de fourniture</p> 	<p>La tenue de tension se situe à 4,95 % alors que le décret impose 5 %</p> <p>ATTENTION En forte augmentation</p>	<p>Tenue de tension</p> 	<p>En 2023 : 0,41 % alors que le décret impose 3 %</p> <p>CONFORME</p>
---	--	--	---	--	---



Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tensions répétées, il est important d'en informer la FDEE 19. N'hésitez pas à nous contacter : 05 55 20 89 51 ou accueil@fdee19.fr



POSTE A POURVOIR



Eclairage Public

La FDEE 19 œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergies avec des gains financiers non négligeables pour les communes dans le respect et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 200 communes sur 214 ont transféré à la FDEE 19 leur compétence éclairage public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement (97 % des communes éligibles nous font confiance).

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

30 048
points lumineux

2 785
armoires de commande



2023 est une année charnière pour la mise en place d'un grand chantier de rénovation des luminaires et installations d'éclairage public.

Toujours dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie, de conflits extérieurs et d'urgence climatique, les collectivités recherchent toutes les solutions pour mettre rapidement en œuvre un plan d'économies financières et de maîtrise énergétique. Quoi de plus efficace et de plus rapide que de rénover les installations d'éclairage public, dont les équipements vétustes sont ciblés, pour un retour d'investissement approchant les 2 ans et demi en croisant investissement (reste à charge des communes), économies d'énergie et préservation de la biodiversité.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **L'efficacité énergétique** = diminuer les consommations d'électricité en réduisant les puissances des luminaires grâce aux nouvelles technologies de sources LED ;
- **L'efficacité écologique** = réduire la pollution lumineuse en éclairant juste en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 2018 en préservant la biodiversité, température de couleur chaude (2700°K), ciel étoilé ;
- **La sobriété et le développement durable** = nous demandons aux communes de se saisir de ce projet pour démanteler certains luminaires qui n'ont pas l'usage d'éclairage public mais ayant plutôt une vocation d'éclairage privé. Les ensembles de luminaires seraient entièrement déposés afin d'éviter toute mauvaise interprétation juridique si un incident survenait. Aussi, les nouveaux luminaires installés seront susceptibles d'être réemployés dans le cadre de future dissimulation des réseaux aériens, seuls des mâts seront à commander pour ces projets.

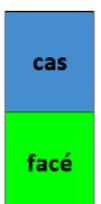
LES RÉNOVATIONS EN COURS

Rénovation des armoires de commande d'éclairage public

Accompagné par un financement d'un sous-programme du FACE, « Transition Énergétique », le projet de réhabilitation de près de 600 armoires va se terminer fin 2024. Ce programme, dont l'objet principal est de piloter les temps d'éclairage, a également permis de sécuriser un grand nombre d'armoires de commande laissées à l'abandon depuis de nombreuses années.

MONTANT DU PROGRAMME :

1,5 millions d'Euros avec un reste à charge financier pour les communes de 10 %



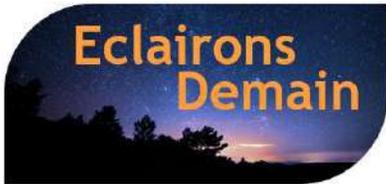


Rénovation de luminaires sur le territoire de la Communauté de Communes Xaintrie-Val'Dordogne

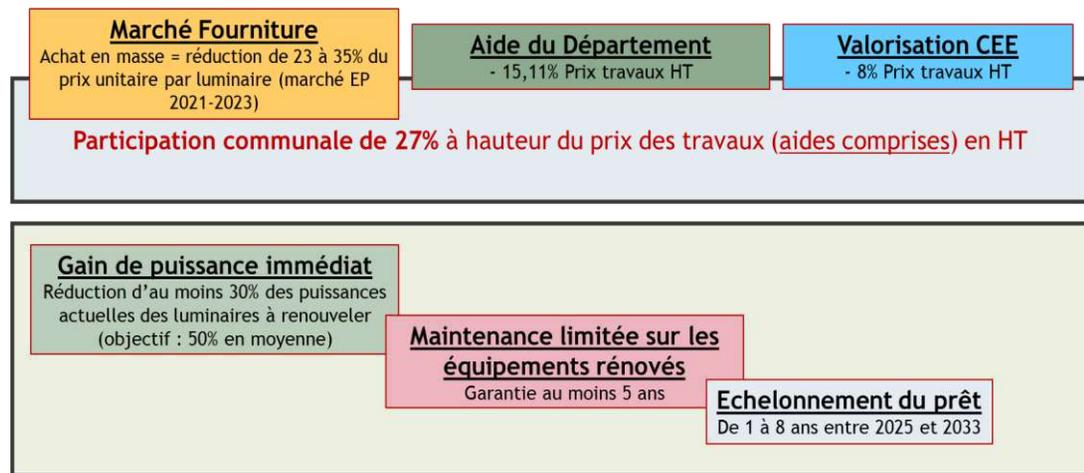
Cette Communauté de Communes fut la seule à engager un partenariat administratif et financier avec notre Fédération pour éradiquer un certain nombre de luminaires et rénover certaines armoires de commande d'éclairage public. Ce financement issu du Plan France Relance au titre de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local a permis la rénovation de 56 armoires et de 310 luminaires vétustes. Les deux projets seront terminés fin 2024.

MONTANT DES 2 PROGRAMMES :
225 000 Euros avec un reste à charge pour les communes de 17,5%

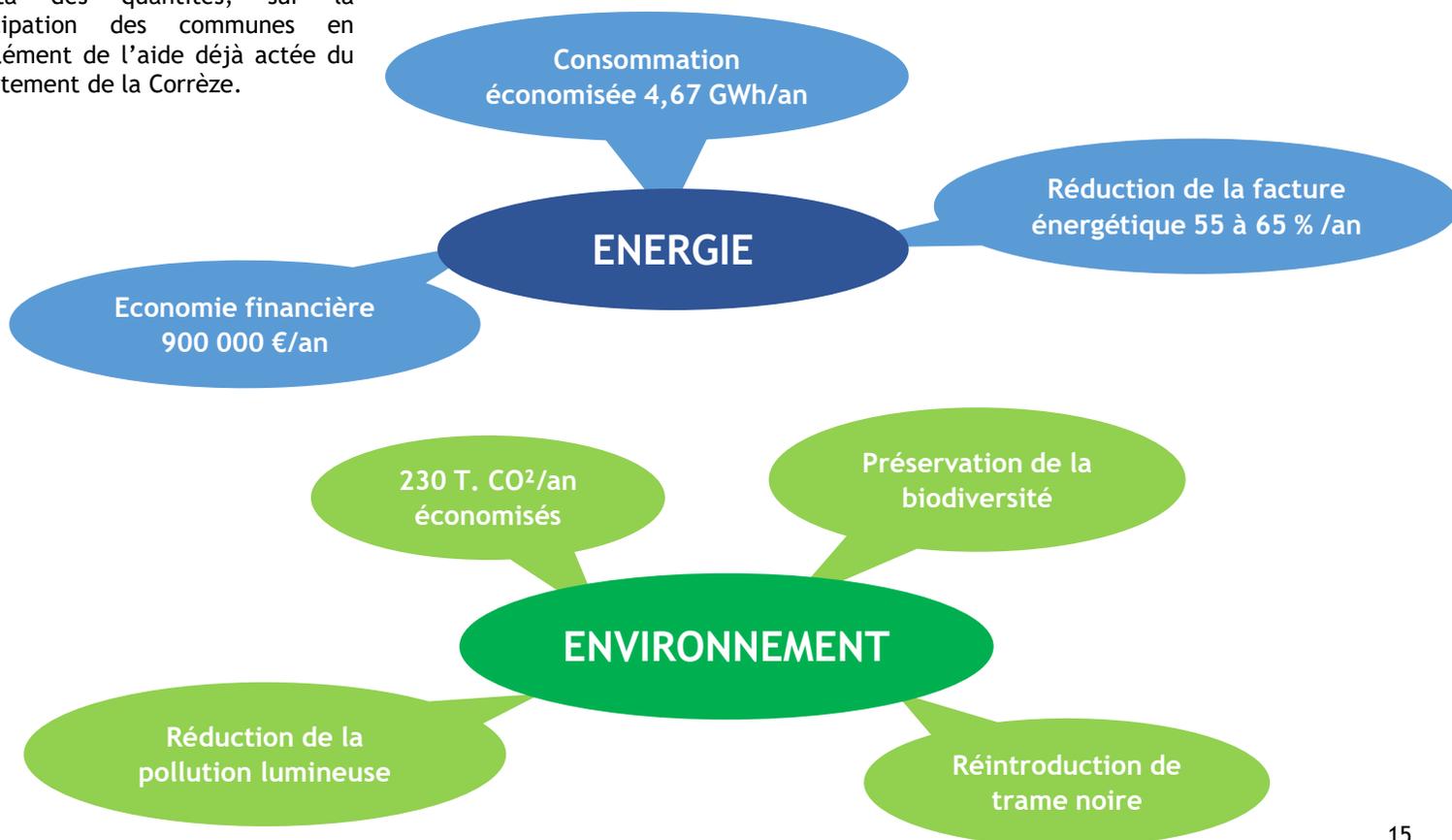
ECLAIRONS DEMAIN : Programme de rénovation de luminaires

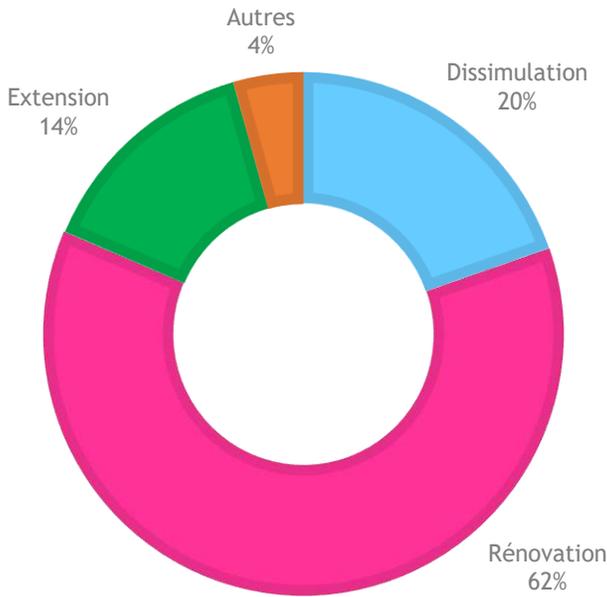


Ce programme consiste au remplacement de la totalité des luminaires vétustes par des luminaires LED à l'horizon fin 2025 avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 1,3 millions d'Euros. Cela représente un volume de près de 13 200 luminaires à rénover en 2 ans, les projets sont engagés et réalisés de septembre 2023 (études) à octobre 2025 (travaux), accompagnés par un emprunt « Intracting » de 6,5 millions d'Euros de la Banque des Territoires. L'ensemble des travaux de rénovation sera valorisé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à hauteur de 730 000 €, montant entièrement réparti, au prorata des quantités, sur la participation des communes en complément de l'aide déjà actée du Département de la Corrèze.



ECLAIRONS DEMAIN EN CHIFFRES





183
opérations
d'éclairage public
2 208 345 € TTC

Les températures de Couleurs

La température de couleur en ° kelvin indique la teinte (froide ou chaude) :

- Une température élevée (5000 °k) évoque une teinte blanche et froide (phares de jour des voitures) composée de lumière bleue considérée comme nocive pour la biodiversité ;
- Une température basse (2700 °k) choisie pour la majeure partie des luminaires rénovés évoque une teinte chaude moins nocive pour l'être humain et la biodiversité.

Le décret du 28 décembre 2018, contre la pollution lumineuse, oblige les maîtres d'ouvrage à utiliser une température de 2700 °kelvin mais le Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR), dans le cadre de la Réserve Internationale pour un Ciel Etoilé (RICE) préconise une température de 2400°Kelvin voire 2200°. Ce que nous nous attachons de faire sur le territoire des communes adhérentes au PNR et à la FDEE 19.



UN OBJECTIF À FIN 2025 : 77 % DE LUMINAIRES ÉQUIPÉS DE SOURCE LED

Le programme « Eclairons Demain » terminé, les luminaires vétustes équipés de lampes à décharge (Sodium Haute Pression, Fluo compact, Vapeur de mercure, ...) auront été éradiqués des parcs communaux, démontés, déposés et recyclés dans des filières de traitement adaptées par les opérateurs économiques.



18 %
En 2022

60 %
En 2025

77 %
En 2026

EVOLUTION du % de luminaires équipés de sources LED

UN DERNIER CHANTIER A ENGAGER EN PARALLÈLE DU PROGRAMME « ECLAIRONS DEMAIN »

Après s'être focalisé sur la vétusté des luminaires, il reste des luminaires en bon état (ancienneté 7 à 12 ans) mais équipés de sources à décharge traditionnelle consommant entre 70 et 100W, ce qui est, de nos jours, élevé.

Les nouvelles technologies de lampes LED évoluent, les garanties des matériels sont assurées par les fournisseurs. Cette méthode va nous permettre d'amplifier le taux de sources LED au sein du patrimoine des communes. Le nombre de luminaires a été arrêté à 5 000 pour le remplacement de la seule source lumineuse induisant une réduction minimale de consommation d'électricité de 50%. Ce dernier projet s'élève à 1 million d'Euros avec une participation des communes à hauteur de 35% du reste à charge et, surtout, portera le taux de sources LED à 77% du parc inclus sur le territoire de la FDEE 19. Actuellement le taux national s'approche des 30%, sachant que ce nombre devrait être prochainement porté à 50%, de nombreux Syndicats Départementaux d'Energies ayant démarré leur propre rénovation de l'éclairage public pour le compte de leurs collectivités.



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Systeme d'Information Géographique



La FDEE19 dispose d'un Systeme d'Information Géographique dénommé « SIG19 »
Il s'agit d'une plateforme cartographique disponible sur Internet, représentant les données patrimoniales des différentes compétences de la FDEE 19 (Eclairage public et électrification rurale entre autres).

HISTORIQUE DU SIG DE LA FDEE 19

Chaque commune adhérente à la compétence Eclairage Public a bénéficié d'un diagnostic de son patrimoine. Ainsi les armoires de commande, les points lumineux et les réseaux ont été répertoriés sur le terrain.

A la suite de cet inventaire, en combinant les données géographiques et les données structurales de chaque équipement, un état des lieux a été élaboré en prenant en compte, notamment, l'état de chaque élément.

Une fois l'intégration des données dans notre système géographique réalisée, chaque commune a, aujourd'hui, la possibilité d'accéder aux cartographies thématiques de son patrimoine d'éclairage public mais également aux données d'électrification rurale.

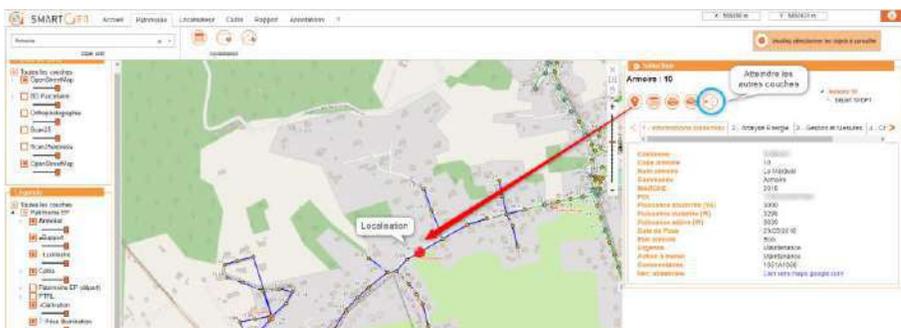
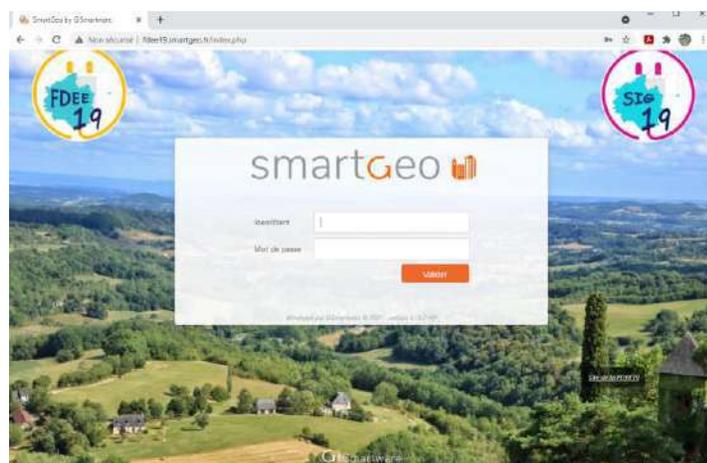
Dans un horizon relativement proche, le SIG19 permettra de simplifier les démarches en terme de maintenance des installations d'Eclairage Public.

En perpétuelle évolution, SIG19 est l'outil d'aide à la décision par excellence. Il permet l'interprétation des informations « terrain » et une vue précise sur le patrimoine communal.

« SIG19 » est accessible à toutes les communes

Au regard du nouvel intérêt porté par de nombreux élus des communes adhérentes sur leur patrimoine d'éclairage public, des présentations, avec le concours du SIG19, exposées par les techniciens de la FDEE 19, ont permis de les sensibiliser sur 3 thématiques :

- **Les technologies en éclairage public : l'ambition de mieux éclairer**
- **L'impact sur la biodiversité**
- **Les économies engendrées**



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Depuis plusieurs années, la FDEE 19 contribue au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public, en maillant son territoire.

CHIFFRES CLÉS POUR LA FDEE 19 EN 2023

69

bornes en service



63 bornes normales (≤ 22 KVA)



6 bornes rapides (50 KVA)

6,80 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne normale

12 704

sessions de recharge effectuées

216

MWh d'énergie consommée

7,94 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne rapide

156

TeqCO₂ économisées

98 040 €

de recettes

1 270 588 km parcourus

LA FDEE 19 ASSOCIÉE AU RÉSEAU MOBIVE



Mobive a été créé en 2016 par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine visant à développer un réseau d'infrastructures de recharge.

Toutes les fonctionnalités sont disponibles sur l'application téléphone mobile (abonnement, localisation de borne, paiement des recharges, etc.)

www.mobive.fr



Téléchargez gratuitement l'application Mobive et localisez toutes les bornes de recharge accessibles du réseau !

Download the Mobive app for free and locate all accessible charging stations on the network!



Plus de 1000 bornes



Plus de 10 000 abonnés



Réseau intéropérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs



Plus de 2000 points de charge



Réseau accessible 24h/24 et 7j/7 quel que soit le véhicule



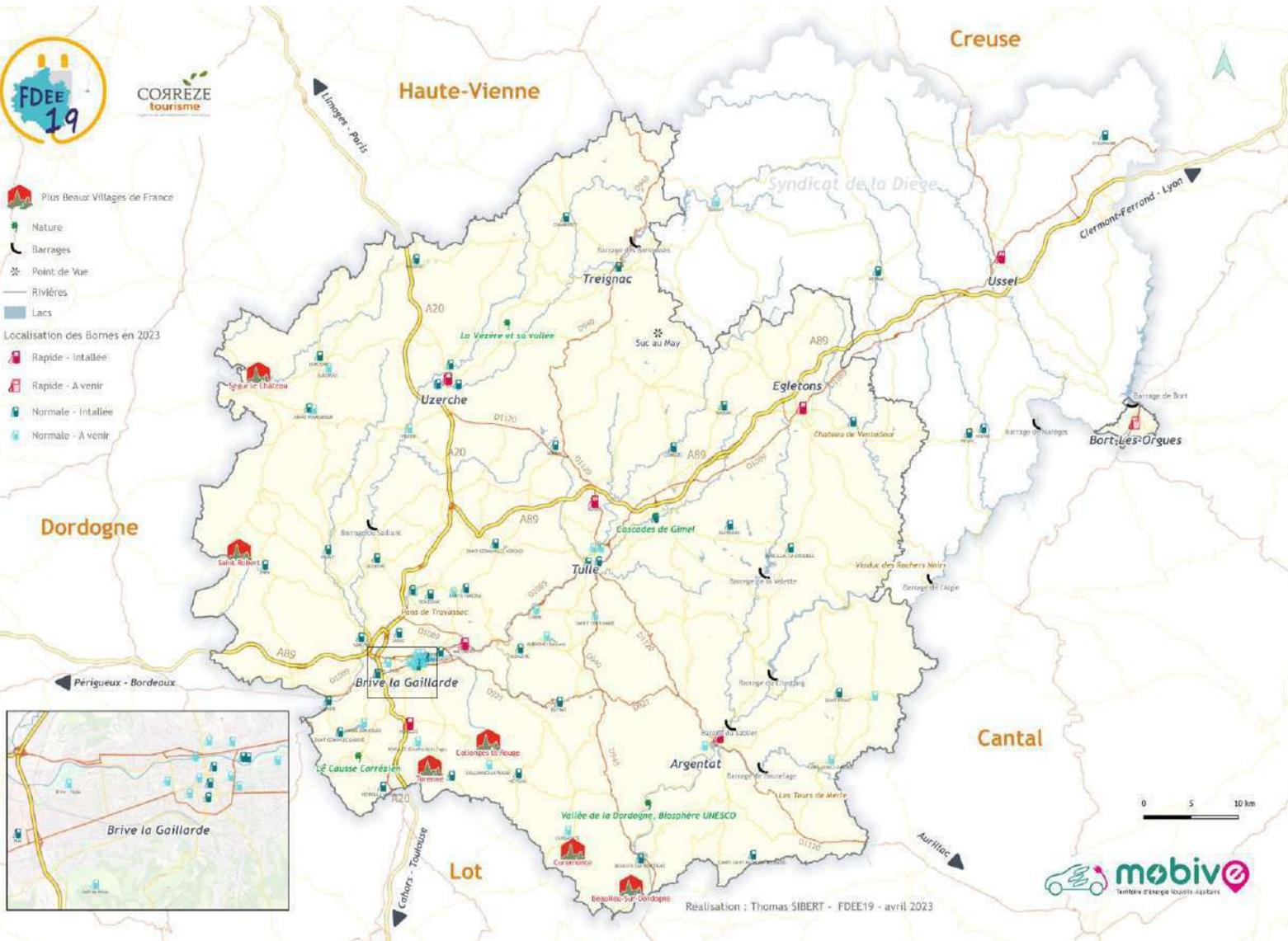
11 parcs de bornes de recharge en Nouvelle-Aquitaine

UN RÉSEAU QUI S'ÉTOFFE



CORREZE
tourisme

- Plus Beaux Villages de France
- Nature
- Barrages
- Point de Vue
- Rivières
- Lacs
- Localisation des Bornes en 2023
 - Rapide - Intallée
 - Rapide - À venir
 - Normale - Intallée
 - Normale - À venir



Realisation : Thomas SIBERT - FDEE19 - avril 2023



LA BORNE NORMALE

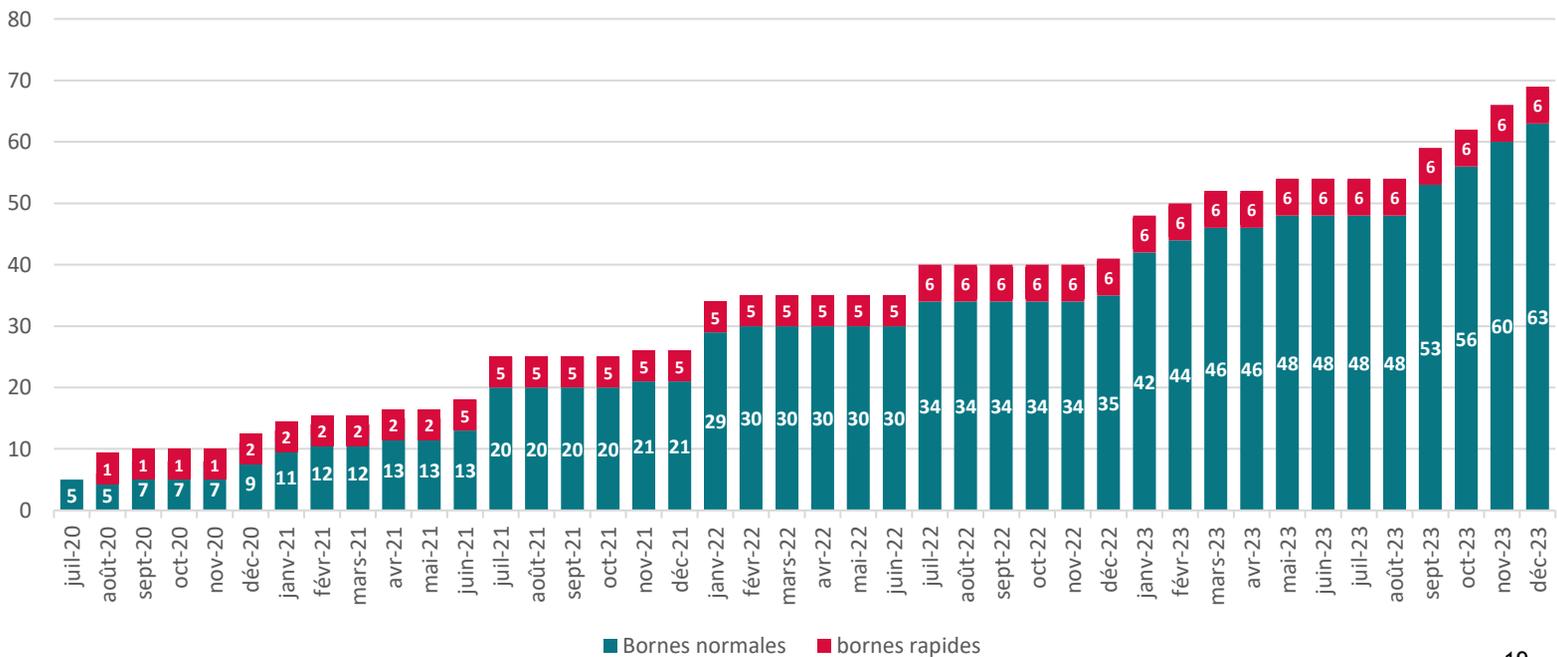
- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA (en fonction du véhicule)
- Dispose de socles de prise de type 2 et de socles de prise de courant de type E (domestique)
- Durée de recharge : 2h en moyenne



LA BORNE RAPIDE

- Délivre une puissance supérieure à 22kVA
- Dispose d'un connecteur de type 2, d'un connecteur Combo et d'un connecteur Chademo
- Durée de recharge : 30min en moyenne

Evolution du nombre de bornes en service



ZOOM SUR L'UTILISATION DES BORNES

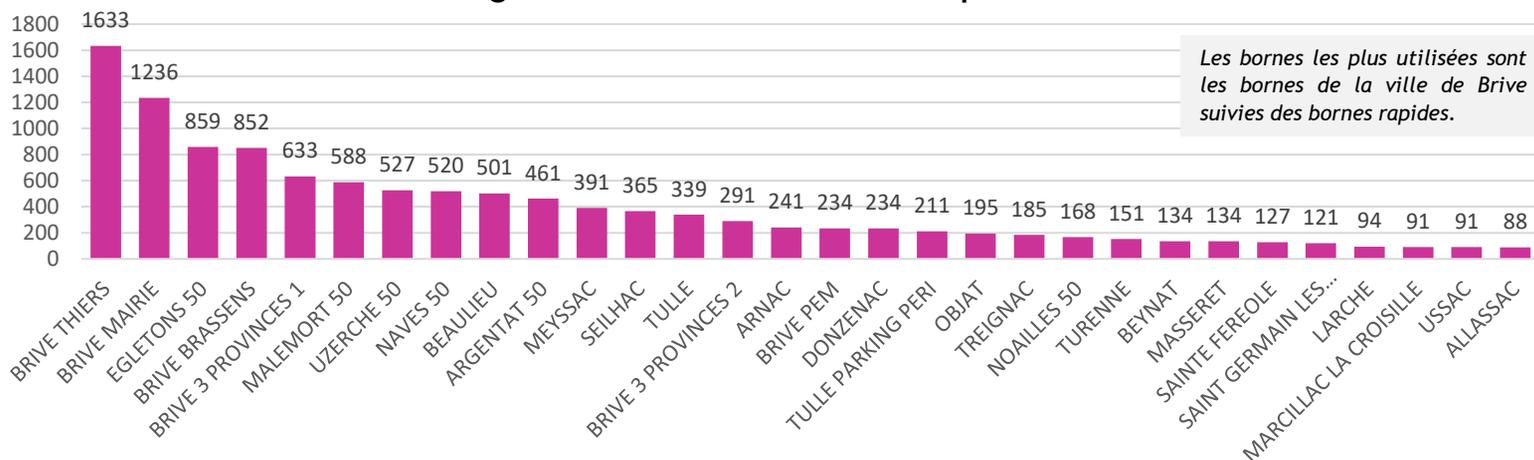
Données dynamiques des bornes depuis leur mise en service jusqu'au 31 décembre 2023

Type de bornes	Ville	Adresse	Date de mise en service	Taux de disponibilité (%)	Taux de hors connexion (%)	Taux de défaut (%)	Taux d'occupation (%)	Nombre de sessions réussies	Consommation moyenne par session (kWh)	Durée moyenne par session
Rapides	ARGENTAT	7 AVENUE VICTOR HUGO	01/08/2020	96,00	3,07	0,93	4,85	461	20,58	1:02:27
	EGLETONS	47 AVENUE CHARLES DE GAULLE	14/12/2020	93,31	5,12	1,56	4,09	859	23,26	0:51:15
	MALEMORT	RD 1089	21/06/2021	89,01	10,95	0,04	2,55	588	19,03	0:44:55
	NAVES	6 RUE GUSTAVE VIDALIN	21/06/2021	85,47	12,58	1,94	3,03	520	19,47	0:41:16
	NOAILLES	PLACE CHARLES DE GAULLE	04/07/2022	90,15	9,01	0,84	0,62	168	18,49	0:42:35
	UZERCHE	CHEMIN DES LEZES	10/06/2021	89,52	3,73	6,75	2,02	527	16,11	0:44:19
Normales	ALLASSAC	PLACE ALLEGRE	06/07/2022	92,75	7,02	0,23	10,30	88	14,22	1:29:47
	ARNAC POMPADOUR	ALLEE DES MARRONNIERS	28/07/2021	92,91	7,09	0,00	7,76	241	13,26	2:07:01
	AUBAZINE - GOLF DU COIROUX	PARKING DU GOLF DU COIROUX	07/09/2023	36,32	63,68	0,00	2,09	15	14,52	1:39:27
	AUBAZINES - LE LAVOIR	ROUTE DE VERGONZAC	03/05/2023	91,08	8,92	0,00	6,46	41	19,58	2:00:03
	AYEN	19 ROUTE DU SOULET	01/02/2020	97,12	2,88	0,00	0,26	31	15,16	1:15:57
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	PLACE DU CHAMP DE MARS	01/07/2019	96,43	3,57	0,00	6,61	501	16,46	1:47:12
	BEYNAT	2 PLACE DU 8 MAI 1945	01/04/2021	94,78	5,22	0,00	2,53	134	21,03	2:01:41
	BRIVE - 3 LYCEES	RUE FRANCOIS VILLON	09/11/2023	98,86	1,14	0,00	3,31	12	6,37	7:24:00
	BRIVE - BOURIOTTES	2 RUE GUILLAUMET	31/10/2023	95,94	4,06	0,00	6,30	36	9,60	1:11:47
	BRIVE - GOLF	CHEMIN DE LA JARGASSE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	0,33	1	5,82	2:29:30
	BRIVE - HALLE BRASSENS	14 QUAI TOURNY	18/01/2023	87,68	12,01	0,31	15,71	852	17,45	2:01:50
	BRIVE - HOPITAL	580 BOULEVARD DOCTEUR VERLHAC	09/11/2023	97,85	2,15	0,00	6,56	38	24,25	4:00:00
	BRIVE - LEO LAGRANGE	13 AVENUE LEO LAGRANGE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	10,63	10	35,18	8:20:41
	BRIVE - MAIRIE DE BRIVE-LA-GAILLARDE	2 RUE MARTINE	18/01/2023	88,59	10,55	0,86	19,52	1236	14,48	1:51:00
	BRIVE - MAISON DU BEVOLAT	2 BOULEVARD PAUL PAINLEVE	09/11/2023	99,37	0,63	0,00	1,02	13	13,22	1:32:10
	BRIVE - PARKING	108 AVENUE EMILE ZOLA	20/09/2023	99,18	0,82	0,00	3,23	41	12,60	1:34:36
	BRIVE - PARKING DU 15 AOUT	2 PLACE DU 15 AOUT	09/11/2023	98,77	1,23	0,00	2,48	25	14,88	2:04:34
	BRIVE - PARKING MARCELLIN ROCHE	28 RUE MARCELIN ROCHE	31/10/2023	79,11	20,89	0,00	1,09	13	21,41	3:24:00
	BRIVE - PARKING 3 PROVINCES 1	AVENUE J. ET B. CHIRAC	16/01/2023	95,21	2,96	1,83	20,32	633	16,53	1:44:14
	BRIVE - PARKING 3 PROVINCES 2	CANTON DE BRIVE-LA-GAILLARDE-2	16/01/2023	92,45	3,37	4,19	3,94	291	13,77	1:15:51
	BRIVE - PISCINE	50 AVENUE MARECHAL BUGEAUD	31/10/2023	93,46	6,54	0,00	1,06	29	15,43	1:38:09
	BRIVE - PLACE THIERS	41 RUE DU COLONEL FARRO	20/01/2023	97,67	2,16	0,17	24,29	1633	15,27	2:12:33
	BRIVE - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	ZI DU TEINCHURIER	26/01/2023	76,36	23,64	0,00	6,50	234	19,43	2:32:31
	BRIVE - TUJAC	7 RUE JULES LADOUMEGUE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	7,15	11	11,03	5:06:15
	CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL	D13	30/07/2021	89,96	10,04	0,00	0,55	11	29,39	7:28:09
	CHAMBERET	10 ROUTE DES MONEDIERES	14/12/2020	96,92	3,08	0,00	1,30	70	22,82	2:14:42
	CLERGOUX	ALLEE DU DOM. DE SEDIERES	01/02/2023	91,62	8,38	0,00	0,29	35	11,14	1:17:40
	CORREZE	MAISON MEDICALE	05/07/2022	93,82	6,01	0,17	0,54	38	17,81	2:13:12
	CUREMONTE	360 ROUTE DE BRANCEILLES	06/09/2023	24,93	75,07	0,00	7,36	5	5,88	0:20:13
	DONZENAC	AVENUE JEAN CHICOU	19/07/2021	91,31	8,69	0,00	7,53	234	20,99	3:01:00
	DONZENAC	POINT DE VUE DE TRAVASSAC	02/12/2022	93,87	6,13	0,00	2,25	19	14,36	1:30:55
	LARCHE	3 PLACE DU DOCTEUR RENÉ JAUBERTIE	04/01/2021	88,98	11,02	0,00	2,03	22	15,62	1:34:51
	LISSAC-SUR-COUZE	580 ROUTE DE LA BASE NAUTIQUE	06/09/2023	28,22	71,78	0,00	17,91	4	8,64	1:23:25
	LUBERSAC	AVENUE DU CHATEAU	02/09/2020	93,11	6,89	0,00	1,13	79	16,69	1:49:16
	MALEMORT	11B RUE JEAN JAURÈS	27/01/2021	99,35	0,65	0,00	0,00	7	23,46	1:26:25
	MARCILLAC LA CROISILLE	PLACE DOCTEUR RAOUL PEUCH	14/12/2020	7,20	92,80	0,00	0,08	91	27,37	2:51:35
	MASSERET	PLACE MARCEL CHAMPEIX	05/07/2022	97,03	2,97	0,00	2,08	134	16,05	1:34:55
	MEYSSAC	514 BOULEVARD DU QUERCY	02/09/2020	94,41	5,59	0,00	1,38	391	18,46	1:47:16
	MOUSTIER VENTADOUR	LA CHANSELVE	28/07/2021	95,02	4,98	0,00	5,29	16	8,86	0:51:53
	NESPOULS	LA CROIX BLANCHE	26/07/2022	93,70	6,30	0,00	0,07	50	16,16	1:19:55
	NESPOULS	PARKING AEROPORT	28/02/2023	96,55	3,45	0,00	0,88	79	6,21	0:57:42
	NESPOULS	AEROPORT	01/02/2020	98,49	1,51	0,00	81,16	5	18,92	22:59:04
OBJAT	PLACE CHARLES DE GAULLE	10/07/2020	97,02	2,98	0,00	2,51	195	14,22	1:36:09	
SAINT CERNIN DE LARCHE	D59	05/11/2021	95,09	4,91	0,00	0,66	60	17,07	1:42:50	
SAINT GERMAIN LES VERGNES	LE BOURG	19/07/2021	96,45	3,55	0,00	0,96	121	14,27	0:59:37	
SAINT PRIVAT	LE BOURG	28/07/2021	93,54	6,46	0,00	0,36	12	10,02	1:55:47	
SAINTE FEREOLE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22/11/2022	91,67	8,33	0,00	6,53	127	19,38	1:56:22	
SAINTE FORTUNADE	LE BOURG	06/09/2023	94,94	5,06	0,00	4,25	9	11,86	1:01:54	
SARRAN	ROUTE DU MUSEE	14/03/2023	86,53	7,28	6,19	0,31	30	15,16	1:30:17	
SEILHAC	1 PLACE DE L'HORLOGE	24/02/2021	92,93	7,07	0,00	2,06	365	11,03	0:44:03	
TREIGNAC	PLACE DES PENITENTS	01/07/2020	96,89	3,11	0,00	2,88	185	18,10	2:04:06	
TULLE	AVENUE LUCIEN SAMPEIX	21/07/2021	85,90	13,80	0,30	5,34	339	11,26	1:51:29	
TULLE	17 QUAI GABRIEL PERI	13/01/2021	96,90	3,10	0,00	1,15	211	17,23	3:02:35	
TURENNE	AVENUE DU SENATEUR LABROUSSE	01/12/2022	92,08	7,87	0,05	1,28	151	11,73	1:20:49	
UZERCHE	ALLEE DE LA PAPERIE	10/02/2022	97,52	2,48	0,00	4,59	91	16,11	2:13:06	
UZERCHE	AVENUE DE LA GARE	08/02/2022	52,97	2,77	44,27	1,10	87	12,57	1:21:57	
UZERCHE	PLACE DE LA LIBERATION	10/02/2022	86,12	10,17	3,71	0,63	22	10,57	0:51:25	
VARETZ	1119 ROUTE DE ROLAND GARROS	03/05/2023	49,23	50,77	0,00	16,76	20	20,59	4:45:29	

Certaines longues charges sont dues à des charges nocturnes.

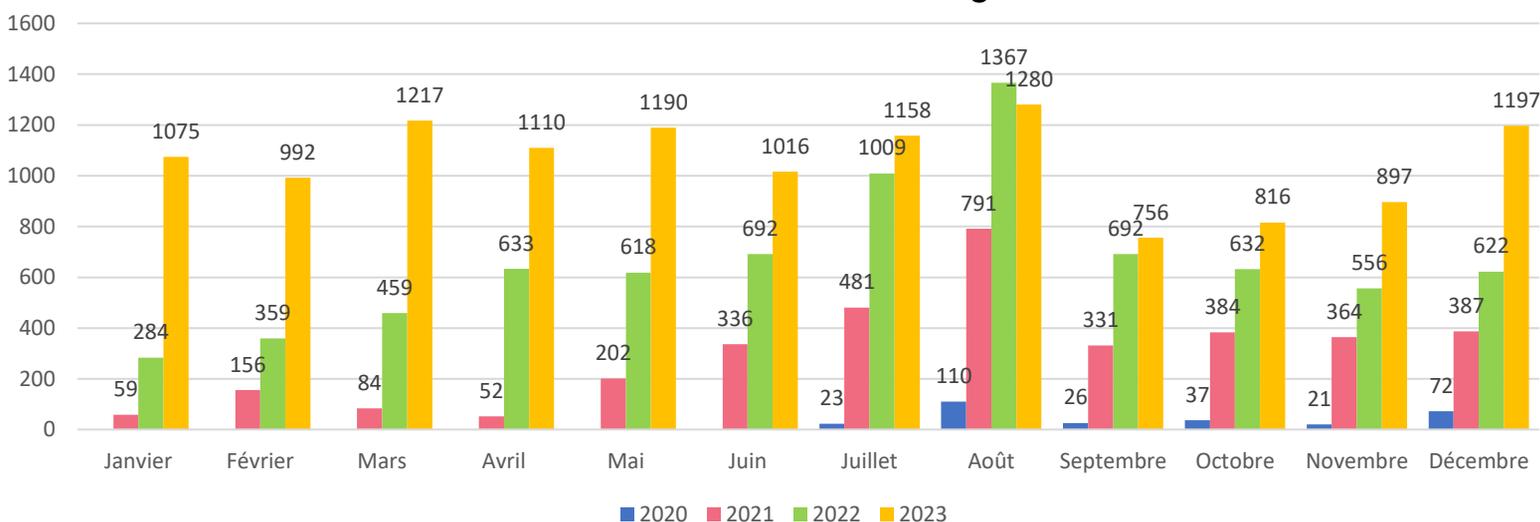


Nombre de charges réussies des 30 stations les plus utilisées en 2023



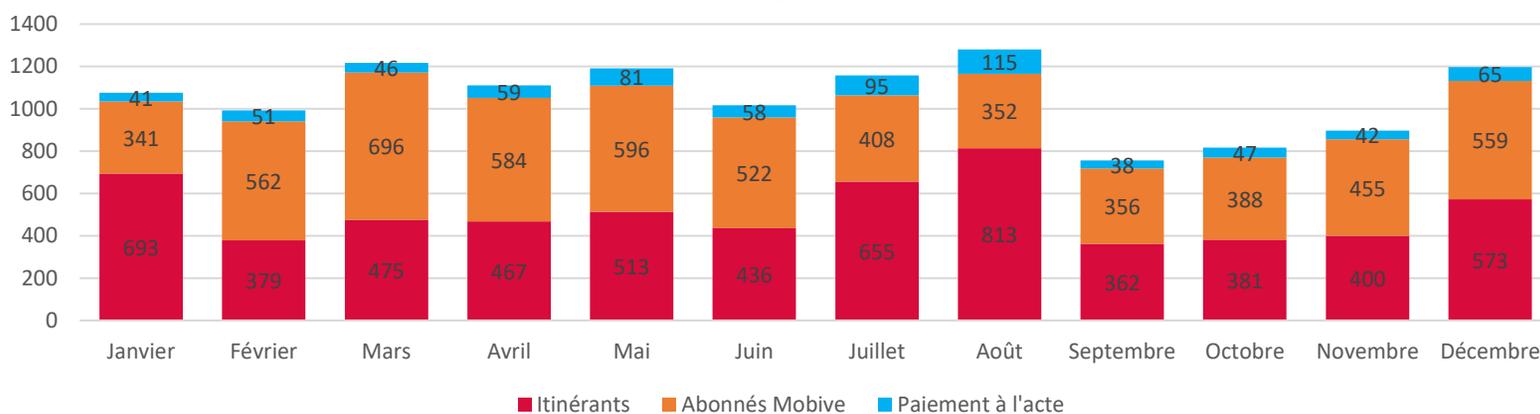
Les bornes les plus utilisées sont les bornes de la ville de Brive suivies des bornes rapides.

Evolution du nombre de charges



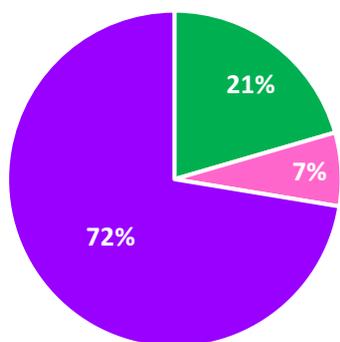
Le nombre de charges a augmenté de près de 62% entre 2022 et 2023, passant de 7 634 à 12 704. Le nombre de charges réparti sur l'année 2023 est plus homogène que les années précédentes. Nous pouvons cependant observer une baisse des charges durant la période automnale. De plus, le « pic » de charges se situe toujours au mois d'août, période très touristique.

Evolution mensuelle des charges par type d'usagers en 2023



Les charges initiées par des usagers en itinérance augmentent pendant la période estivale, mais aussi au mois de janvier. Les charges effectuées par les abonnés Mobive sont quant à elles plus nombreuses durant la première moitié de l'année.

Répartition des frais 2023



■ Supervision ■ Maintenance ■ Energie

COÛTS D'EXPLOITATION

RECETTES : 98 048,50 €

DÉPENSES : 138 084,85 €



Les recettes d'exploitation couvrent, pour l'année 2023, 71% des frais. Il y a une amélioration par rapport à 2022 où les recettes ne couvraient que 52% des frais.

LA VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE S'APPUIE SUR LE RÉSEAU PUBLIC MOBIVE ET LA FDEE 19 POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES INTRA-URBAINES

A la suite d'une délibération du conseil municipal du 9 novembre 2022, la ville de Brive a acté le transfert de la compétence "IRVE" à la FDEE 19 pour le 1er janvier 2023.

A compter du 1er février 2023, les bornes de recharge pour véhicules électriques installées par la ville de Brive ont intégré le réseau MOBiVE.

Ce déploiement s'est effectué en 2 temps :

- Un premier de 6 bornes en février (remplacement des bornes existantes pour s'adapter aux contraintes techniques) ;
- Un second de 11 bornes au cours du deuxième semestre 2023.



-  1^{er} déploiement
-  2nd déploiement



FOCUS SUR LES OBJECTIFS DU SDIRVE DE LA CORRÈZE

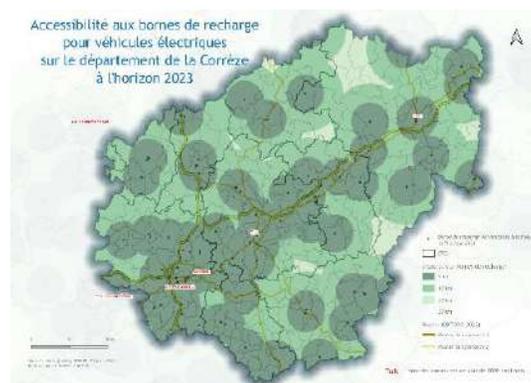
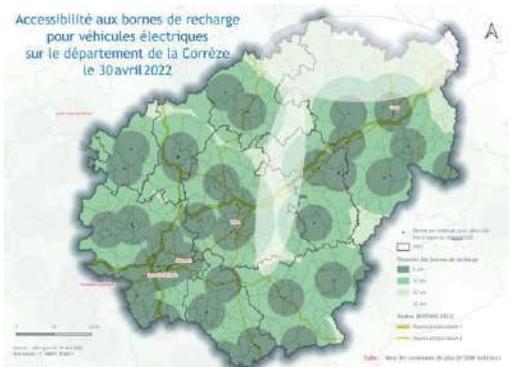
Prévu dans le cadre de l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.

En Corrèze, la FDEE 19 et le Syndicat de la Diège se sont associés afin d'élaborer ce schéma, départementaliser le déploiement



Suivi par le Comité de Pilotage mis en place. Celui-ci est composé du CD19, de la DDT, du Syndicat de la Diège et de la FDEE 19

Fin 2023, les principaux objectifs à court terme ont été réalisés : il n'y a plus de zone blanche sur le territoire de la Corrèze, un électromobiliste se trouvant à moins de 10 km d'une borne de recharge.



Compte tenu des taux de fréquentation très bas de certaines bornes, il n'apparaît pas judicieux de déployer massivement de nouvelles bornes. Il conviendra d'analyser au cas par cas les besoins spécifiques pour le déploiement futur.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr



Groupement d'Achats d'Énergies



La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergies, électricité et gaz, avec 10 autres syndicats d'énergies départementaux.

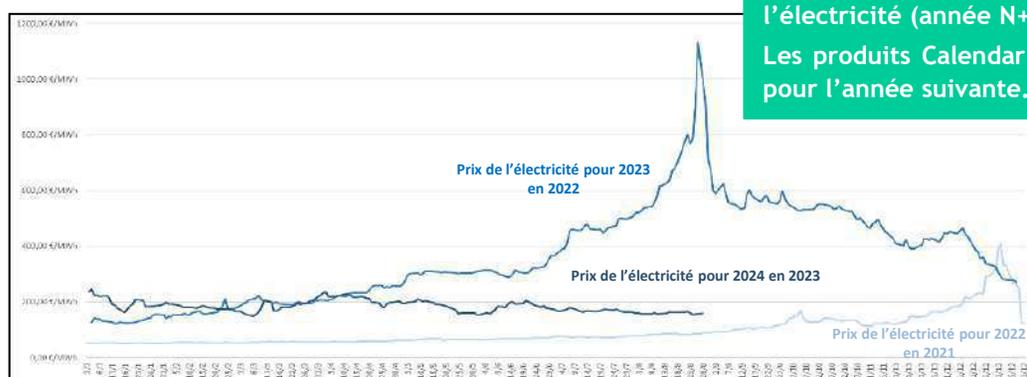
DÉPARTEMENTS PILOTES DU GROUPEMENT



LES CHIFFRES 2023

Une forme de stabilité... sur des niveaux de prix encore très élevés

Après une crise sans précédent en 2022 qui a déclenché la mise en place d'aides exceptionnelles visant à limiter l'impact sur la facture des consommateurs, les marchés de l'énergie en 2023 ont retrouvé une forme de stabilité autour de valeurs qui demeurent encore bien supérieures à celles observées avant l'été 2021. En effet, l'électricité pour l'année suivante (N+1), s'échangeait en 2023 autour de 160€/MWh contre une cinquantaine d'euros deux ans plus tôt (respectivement 50€/MWh et une quinzaine d'euros pour le gaz). Ces niveaux de prix s'expliquent par un contexte géopolitique toujours tendu et une perte de confiance des acteurs de l'énergie vis-à-vis du parc nucléaire français.



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	149	2 200
Nombre de PDL	3 266	43 280
Consommation	34 GWh	540 GWh
Montant facturés	8,1 millions d'€	128 millions d'€
Augmentation moyenne 2022/2023	+ 26 %	+ 33 %

	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	15	315
Nombre de PCE	96	2 400
Consommation	13 GWh	220 GWh
Montant facturés	1,6 millions d'€	27 millions d'€
Augmentation moyenne 2022/2023	+ 35 %	+ 40 %

Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante.

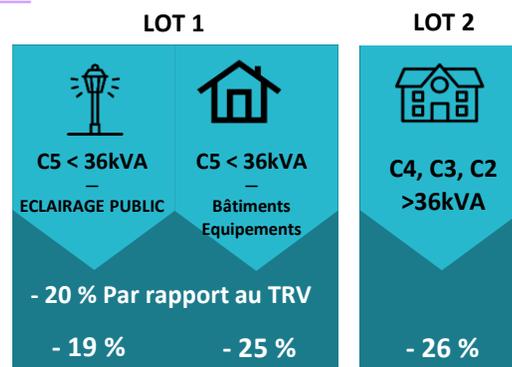


QUELLE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2024 ?

Prise de positions 2024 et prix associés à la fourniture d'électricité

Malgré l'annonce de la diminution des droits à l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) en toute fin d'année 2023 et la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité CSPE de 20 € du MWh H.T. par rapport à son taux réduit appliqué depuis 2022, les opérations de couverture réalisées par le groupement ont permis une baisse significative des prix de fourniture pour 2024.

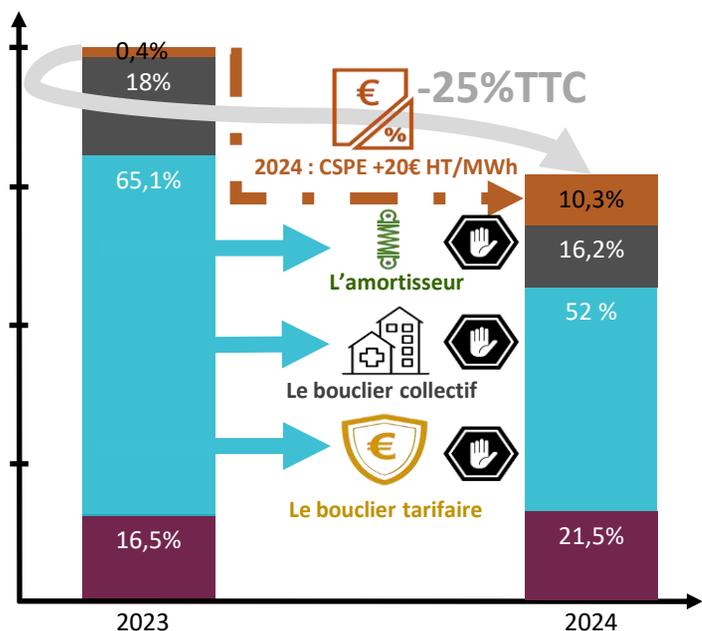
Portés par de très bons résultats sur l'éclairage public, les tarifs obtenus sur le lot des compteurs de puissances inférieures à 36kVA (compteurs C5) sont inférieurs de 20% TTC par rapport au Tarif Réglementé de Vente (TRV) en vigueur au 1er février 2024.



Evolution TTC estimée par rapport à 2023 sans tenir compte des aides



Focus sur l'évolution des composantes de la facture d'électricité



Bien que toujours en vigueur pour 2024, les divers dispositifs introduits en 2023 n'apparaîtront plus sur les factures, les prix du groupement étant en dessous des seuils d'intervention.

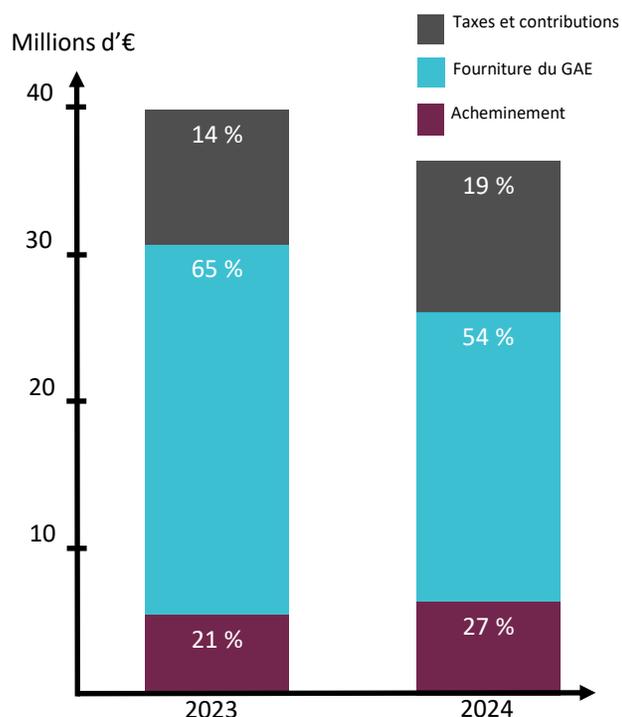
Bordereau de prix 2024 électricité

Prix unitaires de fournitures (€HTT/MWh)	Base	HP	HC	Pointe	HPSH	HCSH	HPSb	HCSb
C5 Bâtiments/équipements	156,44	160,04	85,44	-	239,28	206,71	80,45	42,59
C5 Eclairage public	55,45	-	-	-	-	-	-	-
C4	-	-	-	-	246,21	211,97	81,34	-34,29
C3	-	-	-	263,74	242,83	207,21	89,49	-34,86
C2	-	-	-	260,08	238,41	204,31	81,32	-48,80
C1	-	-	-	287,82	256,51	230,08	108,56	-22,16

Prise de position 2024 et prix associés à la fourniture de gaz

La stratégie d'achat du groupement a permis de retrouver des prix de fourniture équivalents à ceux de 2022.

Toutefois, et à l'image de l'augmentation de la CSPE sur les factures d'électricité, la taxe accise sur le gaz (anciennement TIGCN) augmente sur les factures de gaz de 8,45€/MWh en 2024 à 16,37€/MWh. Par ailleurs une augmentation des tarifs de distribution de gaz de 27,5% en juillet prochain doit encore être validée par le conseil supérieur de l'énergie.



Bordereau de prix 2024 gaz

Terme fixe annuel applicable au point de livraison relevant des segments tarifaires de distribution (€HTT/an)	T1/T2	30,00
	T3/T4	166,00
Prix unitaire de fourniture du gaz naturel (€HTT/MWh)	70,27	
Prix unitaire associé aux garanties d'origine (€HTT/MWh)	13,00	
Prix unitaire associé aux obligations d'économies d'énergie (€HTT/MWh)	5,72	

PROLONGATION DE L'ACCORD CADRE EN 2025 ET INTEGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

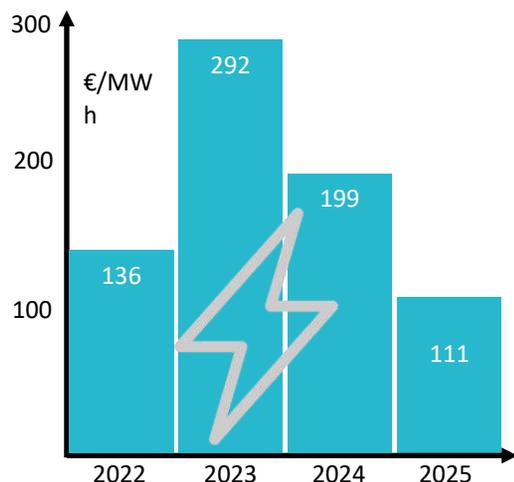
Les fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie liées à la crise énergétique ont amené les différents acteurs (fournisseurs et acheteurs) à reconsidérer leurs positionnements stratégiques et les conditions d'exécution des contrats de fourniture.

En effet, la disparition programmée de certains mécanismes nationaux institués dans la décennie 2010, influant encore aujourd'hui fortement sur les contrats de fourniture d'électricité (notamment, le dispositif de l'ARENH qui s'achèvera fin 2025), et l'absence de visibilité sur les dispositions qui seraient prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date (prolongation, refonte, suppression définitive...) ont généré des incertitudes supplémentaires tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs.

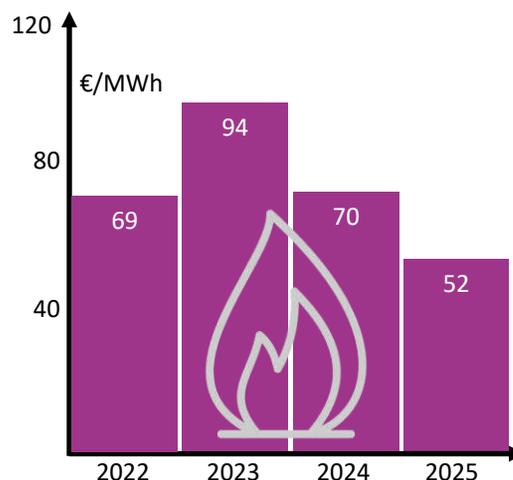
Face à cette situation, dès 2023, l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes ont pris la décision :

- de s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1er janvier au 31 décembre 2025). Cette solution permet ainsi d'anticiper 2 ans à l'avance les achats d'énergie 2025 et d'organiser plus sereinement les marchés qui débiteront au 1er janvier 2026.
- d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser une consultation spécifique (marché public dédié) qui permet :
 - dans un premier temps, de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025 ;
 - dans un second temps, au choix des membres, de permettre une convergence de cette consultation avec le marché principal du groupement pour les besoins en fourniture qui s'exprimeront dès le 1er janvier 2026.

PERSPECTIVES TARIFAIRES ET ORGANISATIONNELLES



Ce diagramme donne l'évolution du prix obtenu par le groupement sur une fraction de la part fourniture de la facture. Il s'agit d'un indicateur qui laisse entrevoir une nouvelle baisse pour 2025 qui doit tout de même se confirmer.



Pour le gaz, le prix de fourniture n'étant constitué que d'une composante, le diagramme donne l'évolution du prix de la molécule de gaz. Ainsi on observera une baisse de la part fourniture pour 2025 de proportion comparable à celle de 2024.

UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Malgré l'embellie du marché de l'énergie et un retour à des prix plus raisonnables, les tensions géopolitiques restent toujours d'actualité avec un possible ré-envol des cours. Dans ce contexte où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale.

L'achat groupé reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées, qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer.

Cette situation rappelle aussi et surtout l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles.

OUTIL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Uniquement pour les membres du groupement

Retrouvez toutes les informations concernant votre collectivité sur l'outil d'efficacité énergétique MET-DEEPMI disponible gratuitement.



A SUIVRE EN 2024

Avec l'arrivée du Gard et des Pyrénées-Orientales le groupement compte désormais treize Syndicats Départementaux d'Énergies et rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Énergies, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires.

Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir apporter une solution totalement gratuite et faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires), tout en évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres aux membres adhérents.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr

COMMUNICATION D'ACTUALITÉS

Le site internet de la Fédération fait peau neuve !

Découvrez le nouveau site internet de la FDEE 19 avec une interface plus attractive et une facilité de navigation.



www.fdee19.fr



Un nouveau logiciel d'affaires

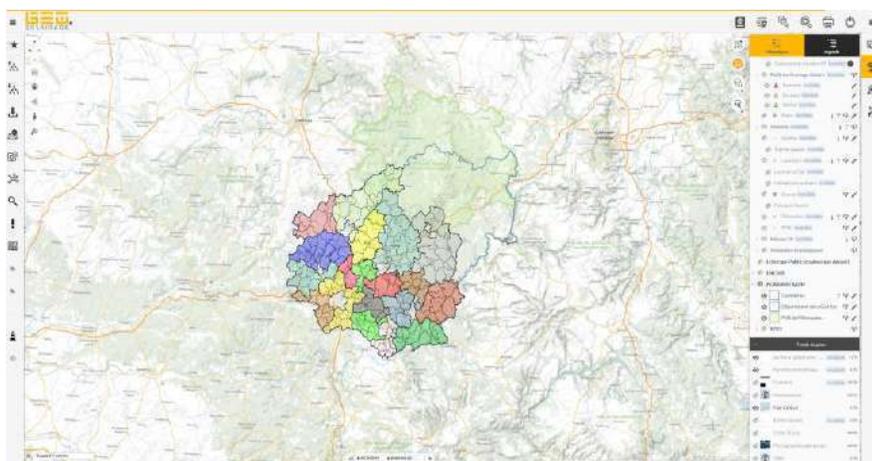
Un nouveau logiciel d'affaires sera mis à disposition des acteurs des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public courant juin 2024. Plus performant et plus efficace, déjà utilisé par plus de 20 syndicats d'énergies, ses principales fonctionnalités seront :

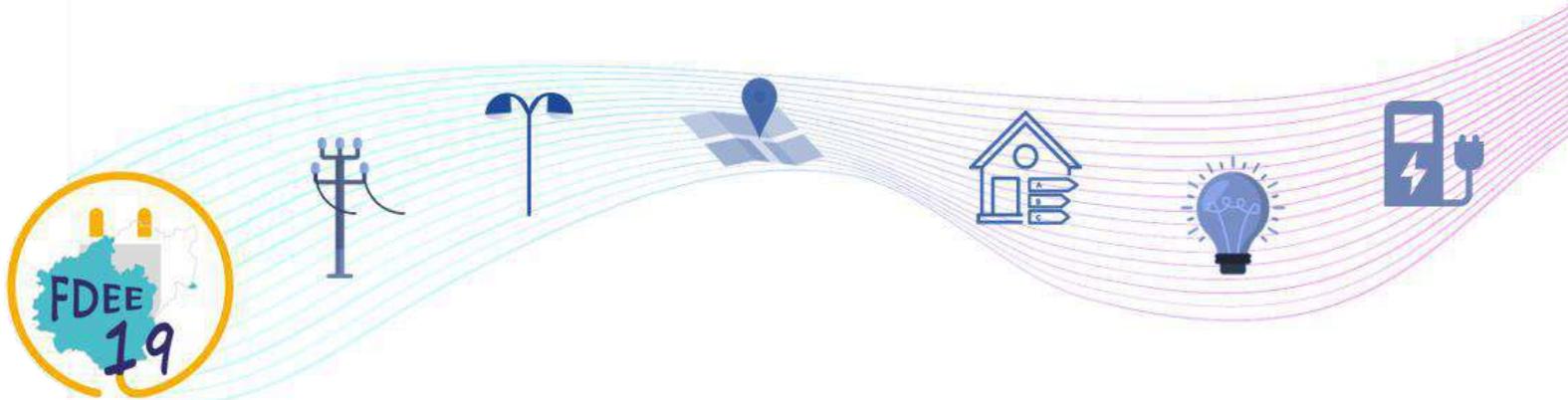
- ✓ Interface personnalisée
- ✓ Édition des documents depuis SYN-ELEC (courrier, OS, bon de commande, PV de réception ...)
- ✓ Suivi des factures, interface avec le logiciel comptable (Sedit, AFI, E Magnus, Segilog ...)
- ✓ Générateur de tableaux de bord à partir de vos données financières et techniques. Restitution sous forme de listes, graphiques et tableaux croisés dynamiques
- ✓ Dépôt et suivi des demandes d'autorisation et certificats d'urbanisme, permis de construire... (article R323-25)
- ✓ Gestion du FACE
- ✓ Suivi des bornes électriques
- ✓ Archivage électronique avec classement automatique des documents
- ✓ Création d'alerte sur les dossiers
- ✓ Gestion des programmes financiers (FACE, Article 8, PCT...)
- ✓ Suivi des BPU et achèvement technique des données (FACE, VRG...)
- ✓ Développements spécifiques selon réglementation, volumes métiers

Système d'Information Géographique

Proposé comme compétence optionnelle dans le cadre de la révision des statuts, la FDEE 19 met à disposition une plateforme informatique « SIG » capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées. Cette plateforme est disponible aux adhérents ayant transféré la compétence éclairage public.

Nous avons profité de cette évolution de mise en compétence pour développer une nouvelle application métier liée à la cartographie et aux données. Les communes adhérentes pourront ainsi mieux s'informer, visualiser ou encore analyser l'ensemble des données patrimoniales en lien avec les compétences de la FDEE 19.





Comité Syndical du 27 juin 2023 - Espace Ventadour à Egletons



FDEE 19 - 6 quartier Montana - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



05 55 20 89 51



accueil@fdee19.fr



www.fdee19.fr



Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze



@19Fdee

SYNTHESE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORRÈZE



Enedis • Développement et exploitation
du réseau public de distribution d'électricité

EDF • Fourniture d'électricité
aux tarifs réglementés de vente

L'année 2023 pour Enedis, au plan local



Pour réussir la nouvelle France électrique et contribuer à une société française plus juste et plus durable, Enedis devient une entreprise à mission. Ses 40000 salariés partagent ainsi cinq objectifs sociaux et environnementaux pérennes, publics et mesurables et une raison d'être commune : **Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.** Enedis réaffirme son ADN de service public par une détermination plus forte sur l'impact de ses activités sur l'environnement et sur la société.

Avec 4,9 milliards d'euros investis Enedis est l'un des premiers investisseurs en France au bénéfice des clients et du réseau public de distribution. Enedis poursuit une politique d'investissements soutenue pour moderniser le réseau et raccorder les nouveaux clients, producteurs et consommateurs. Les interlocuteurs privilégiés sont pleinement mobilisés aux cotés de vos communes.

L'année 2023 pour EDF, au plan local

EDF Grand Centre : Au cœur de l'engagement Social

Au cœur de la crise énergétique de 2023, EDF a **maintenu et renforcé son engagement** auprès des ménages aux revenus modestes, en déployant des mesures d'accompagnement significatives pour le paiement des dettes d'énergie.

L'accompagnement s'est concrétisé par la **collaboration étroite avec les acteurs sociaux**, qui sont les premiers relais auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Les rencontres d'information et de sensibilisation organisées par le Correspondant Solidarité ont pour but de renforcer les compétences des travailleurs sociaux afin de mieux conseiller et accompagner les familles en difficulté.

Ces initiatives illustrent l'engagement d'EDF en faveur de la solidarité énergétique dans le département.

Notre **présence territoriale** s'est manifestée au travers de **signatures de conventions de partenariat** renforçant notre engagement dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, et affirmant l'engagement social au-delà de notre rôle de fournisseur d'énergie.



Le renouvellement des contrats de concession

Au 31 décembre 2023, la plupart des contrats de concession ont été renouvelés puisque 301 contrats de concession ont été conclus avec les autorités concédantes sur la base du nouveau modèle de contrat de concession (2017). À ces 301 contrats, s'ajoutent 31 contrats précédemment renouvelés ou modifiés, contenant des stipulations proches de celles du nouveau modèle, soit un total de 332 contrats modernisés sur 376 contrats de concession. Des échanges se poursuivent en vue de renouveler les derniers contrats d'anciens modèles.

L'année 2023 pour Enedis, au plan national

Le 27 juin, Enedis est devenue la première grande « entreprise à mission » du secteur de l'énergie au sens de la loi PACTE. Cette nouvelle étape est une façon de poursuivre la dynamique engagée avec son Projet industriel et humain. Les engagements environnementaux et sociétaux d'Enedis se concrétisent désormais dans ses statuts avec une raison d'être :

« Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable ».

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, sont une opportunité pour Enedis de mettre en place des solutions de branchements pérennes et innovantes telles que les bornes électriques événementielles et de raccorder des sites de compétitions de l'événement au réseau public de distribution afin de limiter le recours aux groupes électrogènes, réduisant ainsi de 80 % les émissions de CO₂ liées à l'énergie.

L'année 2023 pour EDF, au plan national

EDF a poursuivi sa contribution à l'effort national de sobriété énergétique en aidant ses clients à consommer mieux et moins dans un contexte de prix de l'électricité encore élevé en 2023. Cela s'est traduit par les « défis utiles » et par la mise en avant, à la demande de l'État, de l'option tarifaire Tempo auprès des clients Particuliers au TRV pouvant avoir intérêt à y souscrire.

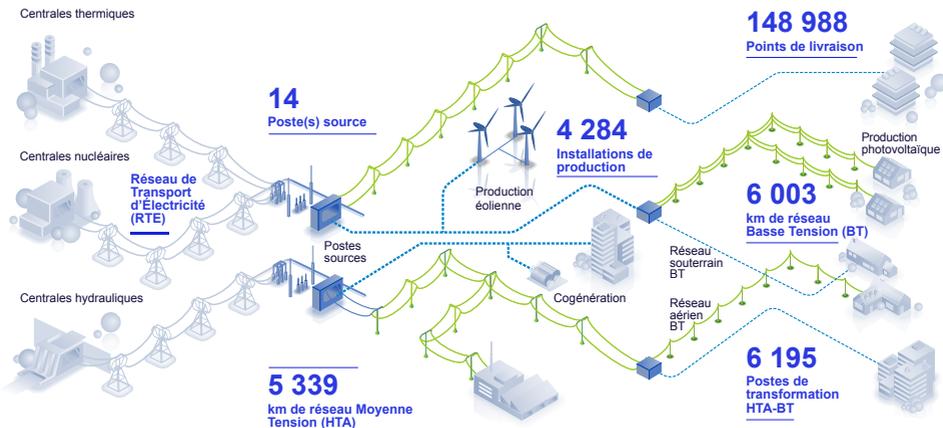
EDF a eu des échanges nourris avec la FNCCR et France Urbaine, tout au long de l'année, dans le cadre du groupe de travail sur le TRV. Voici certains des thèmes abordés : le mouvement de prix des TRV au 01/02/23, l'accompagnement des clients en difficulté de paiement et les actions de lutte contre la précarité énergétique en lien avec les collectivités, l'évolution du portefeuille de clients au TRV.

Évolutions tarifaires en 2023

- Le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE 6 HTA-BT) porte une hausse tarifaire moyenne de + 6,51 % au 1^{er} août 2023, hors taxes et contributions.
- Le TRVE a augmenté de 15 % TTC en moyenne au 1^{er} février, puis de 10 % au 1^{er} août, dans le contexte du bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement.

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

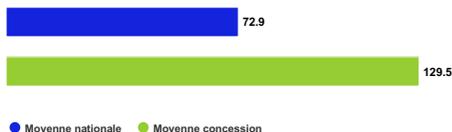
Le réseau public de distribution d'électricité



La qualité de desserte

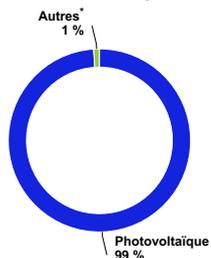
Critère B hors RTE (en min)

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



Les producteurs sur la concession

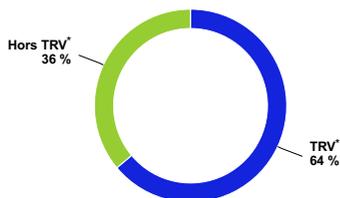
Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

Le nombre de consommateurs

Répartition du nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente



La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2023

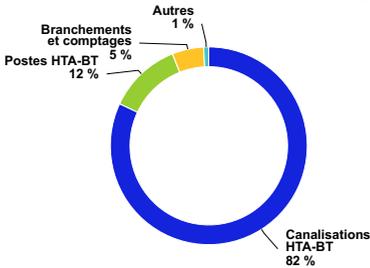
Les investissements et le patrimoine

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



Les raccordements à la concession

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Les clients Tarif Bleu

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



La mensualisation

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



L'Accompagnement Énergie

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Énergie sur l'année



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel.

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité (RPD)

Les utilisateurs raccordés au RPD sont les clients consommateurs, qui soutirent de l'électricité au réseau et les clients producteurs qui injectent de l'électricité sur celui-ci. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.

Total des clients (Concession)			
	2022	2023	Variation en %
Nombre de clients	148 163	148 988	0,6 %
Énergie acheminée (en MWh)	1 255 904	1 201 059	-4,4 %
Acheminement facturé* (en k€)	54 929	56 368	2,6 %

* Hors acheminement en compteurs.

Installations de production (Concession)						
	2022			2023		
	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**
Photovoltaïque	3 262	154 102	183 796 416	4 241	166 711	195 051 750
Éolien	1	s	s	1	s	s
Hydraulique	33	41 220	101 828 847	35	42 698	120 725 779
Autres	7	7 923	44 649 713	7	7 923	45 621 122
Total	3 303	203 245	330 274 976	4 284	217 332	361 398 651

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en BT et en kW pour ceux en HTA. ** En kWh.

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)		
	2022	2023
Souterrain	97 023	54 623
Torsadé	61	0
Aérien nu	293	-30
Total	97 377	54 593
Dont pour information		
<i>Extension</i>	51 848	7 811
<i>Renouvellement¹</i>	3 310	4 109
<i>Renforcement</i>	42 219	42 673

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2022	2023
Souterrain	16 747	16 179
Torsadé	2 689	2 175
Aérien nu	0	0
Total	19 436	18 354
Dont pour information	-	-
<i>Extension</i>	10 849	7 826
<i>Renouvellement¹</i>	4 876	6 098
<i>Renforcement</i>	3 711	4 430

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

La qualité de l'électricité

Sur votre concession, le temps de coupure moyen par client BT a représenté :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)

	2022	2023	Variation
Toutes causes confondues (critère B)	81	130	60 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	80	127	59 %
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0	0	-100 %
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	56	98	76 %
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	24	28	19 %

Ce taux de satisfaction est constitué des clients très satisfaits et assez satisfaits.

86,8 %

C'est le taux des clients satisfaits des prestations d'Enedis

Des travaux respectueux de l'environnement

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)		
	2022	2023
En agglomération	97 %	97 %
Hors agglomération	98 %	98 %
En zone classée	-	-
Total	98 %	98 %

Les investissements du concessionnaire

Pour l'année 2023, les investissements d'Enedis au périmètre national ont représenté **4,9 milliards d'euros**. Sur votre concession, ces investissements sont présentés ci-après :

Investissements Enedis (en k€) (Concession)		
	2022	2023
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	7 550	10 319
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	11 085	14 601
<i>II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau</i>	8 581	12 288
<i>II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes</i>	2 504	2 314
III. Investissement de logistique	816	220
IV. Autres investissements	0	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	19 450	25 141

Les flux financiers

Outre sa participation au titre de l'article 8, le concessionnaire apporte son concours financier aux investissements que vous réalisez en qualité de maître d'ouvrage (redevance R1-R2, PCT, aides FACE).

Montants (en k€) (Concession)		
	2022	2023
Redevance part R1	565,6	575,5

Montants (en k€) (Concession)

	2022	2023
Redevance part R2	776,5	802,6
Participation « article 8 »	263,7	244,3

La Part Couverte par le Tarif (PCT) s'élève à 646 572.€ en 2023.

Les éléments financiers d'exploitation

Montants (en k€) (Concession)

	2022	2023
Total des produits d'exploitation	76 070	78 561
Total des charges d'exploitation	79 387	97 272
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation	-3 317	-18 710
Contribution à l'équilibre - Charges supplémentaires	0	0
Contribution à l'équilibre - Produits supplémentaires	12 918	16 654
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre	9 601	-2 056

La valeur des ouvrages concédés au 31/12/2023

Ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA-BT	441 621	246 052	618 733	50 268
Postes HTA-BT et transformateurs	75 017	36 015	103 563	8 458
Branchements et comptages	76 033	44 671	97 963	8 962
Ouvrages collectifs de branchement	6 581	4 183	8 824	0
Autres biens	6 195	2 510	7 074	267
Total	605 448	333 430	836 157	67 955

92%

des clients particuliers se déclarent satisfaits d'EDF

Les clients de la concession

La concession de fourniture d'électricité concerne des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Dans le cadre de la concession, les tarifs proposés sont le Tarif bleu résidentiel pour les clients Particuliers, et le Tarif bleu non résidentiel pour les professionnels et collectivités (selon les critères d'éligibilité définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie).

Le tableau synthétique ci-après rend compte des volumes concernés pour votre concession (les recettes sont exprimées hors contributions et hors taxes).

Total Tarif Bleu (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre des clients	97 124	95 581	-1,6 %
Énergie facturée (en MWh)	478 723	441 583	-7,8 %
Recettes (en k€)	82 228	98 315	19,6 %

EDF accompagne les clients de votre concession, notamment en leur délivrant un conseil tarifaire lors de leurs appels téléphoniques. EDF est aussi aux côtés des clients qui lui font part d'une difficulté de paiement et reste à leur écoute pour trouver une solution adaptée à leur situation personnelle.

Les clients peuvent aussi gérer directement leur contrat et suivre leur consommation à partir des outils numériques qu'EDF met à leur disposition (espace client, solution Suivi Conso, appli EDF & MOI).

Accompagnement des clients (en nombre, sur votre concession)

	2023
Nombre de conseils tarifaires	12 500
Nombre d'Accompagnements Énergie	947

EDF propose aux clients de la concession des modalités de paiement souples et personnalisées, ainsi qu'un support dématérialisé : la facture électronique.

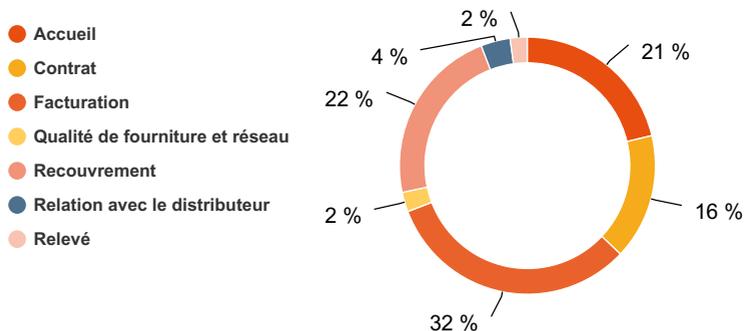
Facture électronique à fin 2023 (en %)

	2023
Evolution 2022/23 du nombre de clients Particuliers de votre concession avec facture électronique	1,7 %

Réclamations écrites (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Courrier	481	511	6,2 %
Internet	1 993	2 835	42,2 %

Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2023



Les dispositifs d'aide aux clients en difficulté

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique, EDF déploie son action selon trois axes : l'aide au paiement, l'accompagnement des clients en difficulté, la prévention. S'agissant de l'aide au paiement, EDF met notamment en œuvre le chèque énergie et fait connaître le dispositif.

Chèques énergie (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice*	7 747	7 681	-0,9 %

* La valeur 2022 n'inclue pas les chèques exceptionnels de 100 et 200 euros.

Les réclamations écrites des clients Particuliers

Le soin apporté au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients. EDF rend compte des réclamations écrites des clients Particuliers de la concession, de leur typologie et de leur délai de traitement.

94,9%

C'est le taux de réponses sous 30 jours aux réclamations (concession)

Votre contact Enedis

Philippe VAUR

Directeur Territorial Corrèze
05 55 29 60 24
philippe.vaur@enedis.fr

Votre contact EDF

Fabrice BERGEAL

Directeur du Développement Territorial d'EDF
06 99 05 03 72
fabrice.bergeal@edf.fr



Vous pouvez consulter la version digitale
de la synthèse en flashant
le QR code ci-dessus



Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance

Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros
444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr



Société Anonyme

22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2000466841 euros
552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr